



COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis 3/2021 :
RAPPORT DE GESTION
& COMPTES 2020

Table des matières

Première partie : rapport de gestion 2020

| | |
|-------------------------------------------------------|----|
| 1. PRÉAMBULE PAR LE SYNDIC OLIVIER DUPERRUT | 3 |
| 2. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR SA GESTION 2020 | 4 |
| 2.1 Conseil communal | 5 |
| 2.2 Organisation et répartition des dicastères | 5 |
| 3. ADMINISTRATION & PERSONNEL COMMUNAL | 7 |
| 4. COMMISSIONS MUNICIPALES & MUNICIPALITE | 9 |
| 4.1 Dicastère d'Olivier Duperrut – Syndic | 11 |
| 4.2 Dicastère d'Olivier Berthoud – Municipal | 14 |
| 4.3 Dicastère de Michel Gruaz – Vice-Syndic | 19 |
| 4.4 Dicastère d'Eric Maeder – Municipal | 25 |
| 4.5 Dicastère de Caroline Jaugey – Municipale | 30 |
| 5. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES | 36 |
| 6. CONCLUSIONS | 37 |
| 7. ANNEXES | 38 |
| • La pyramide des âges 2020, éditée le 4 janvier 2021 | 38 |
| • L'inventaire des véhicules | 38 |
| • La liste des Règlements communaux en vigueur | 39 |
| • La Liste des associations intercommunales | 40 |
| • La Liste des abréviations | 41 |

Deuxième partie : comptes 2020

| | |
|-----------------------------------|----|
| 8. Rapport de la Municipalité | 42 |
| 9. Rapport de la Fiduciaire | 47 |
| 10. Présentation des comptes 2020 | 48 |

1. PRÉAMBULE PAR LE SYNDIC OLIVIER DUPERRUT

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

L'année 2020 nous aura appris bien des choses.

Un grand nombre de personnes parle d'une année à oublier, nous parlons plutôt d'une année à retenir et sur laquelle construire. A bien des égards, ce millésime nous aura permis de réfléchir sur nous-mêmes et ainsi, modifier certains de nos comportements et fonctionnements personnels ainsi qu'au niveau de la gestion pour notre village.

C'est dans ce contexte particulier lié au COVID-19 qu'une liste de bénévoles a été établie pour aider toutes les personnes à risque et de +65 ans en leur faisant les courses notamment. Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont engagées et qui ont démontré une grande solidarité.

Mes remerciements au collège municipal pour leur soutien lors de ma première année à la syndication, durant laquelle nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle élue, Mme Jaugey qui a pris ses fonctions avec sérieux.

Remerciements également à Mme Rossel, Syndique de Vufflens-la-Ville de 2002 à 2020. Elle nous a toujours fait partager sa motivation, sa passion pour le village même après 20 ans passés à la Municipalité. Elle est remerciée pour sa gestion et son professionnalisme pendant toutes ces années.

J'exprime également mes sincères remerciements aux employées et employés de nos services communaux pour leur fidélité et la parfaite qualité du travail accompli durant cette année des plus particulières où rien n'a été simple. Il a fallu improviser et s'adapter au fil des mois, ce qu'ils ont fait avec compétence.

J'adresse enfin mes remerciements à vous, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, pour votre engagement, ainsi que pour la confiance accordée à la Municipalité.



Olivier Duperrut - Syndic

2. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi du 28 février 1956 sur les Communes, ainsi qu'à l'article 95 du Règlement du Conseil communal de la Commune de Vufflens-la-Ville, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur la gestion pour l'année 2020.

Comme suggéré par la Commission de gestion, la Municipalité a revu le contenu de son rapport afin de l'orienter principalement sur Vufflens-la-Ville et non sur les activités des associations intercommunales.

Après réflexion, la Municipalité a décidé de vous présenter un seul préavis contenant dans la première partie le rapport de gestion, qui porte sur les autres aspects de l'activité de la Municipalité, et dans la deuxième partie les comptes et commentaires, qui portent exclusivement sur les éléments financiers.

Cette formule permet à la Municipalité d'informer le Conseil communal de manière globale en regroupant les événements qui se sont déroulés durant l'année, chiffres à l'appui.



2.1 Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 5 fois au cours de l'année 2020. Dix préavis municipaux ont été soumis au Conseil communal, lequel les a tous acceptés. Comme demandé par la Commission de gestion, un tableau listant les préavis, interpellations, postulats ou motions est présenté ci-dessous :

| <u>No</u> | <u>Objet et descriptif</u> | <u>Séance</u> | <u>Décision</u> |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------|
| 3 | Dépassement du crédit d'invest. pour la création d'un bâtiment polyvalent | 1 ^{er} juillet | Préavis amendé accepté à la large majorité moins 2 abstentions |
| 4 | Rempl. de la conduite du Moulinet | 1 ^{er} juillet | Préavis accepté à l'unanimité |
| 5 | Réfection de la place de jeux scolaire | 1 ^{er} juillet | Préavis accepté à l'unanimité |
| 1 | Rapport de gestion de l'exercice 2019 | 2 septembre | Préavis accepté à l'unanimité |
| 2 | Comptes communaux 2019 | 16 septembre | Préavis accepté à l'unanimité |
| 6 | Arrêté d'imposition pour l'année 2021 | 28 octobre | Préavis accepté à la large majorité moins 1 abstention |
| 7 | Fonds de réserve | 28 octobre | Préavis accepté à l'unanimité |
| 8 | Règlement communal sur les taxes de séjour et sur les résidences secondaires | 16 décembre | Préavis accepté à la large majorité moins 2 abstentions |
| 9 | Budget de fonctionnement 2021 | 16 décembre | Préavis accepté à la large majorité moins 1 abstention |
| 10 | Demande de crédit pour la création d'un espace de détente familial en Marteley, comprenant la réfection complète de la place de jeux et le remplacement des modules du skatepark | 16 décembre | Préavis accepté à la large majorité moins 2 abstentions |

2.2 Organisation et répartition des dicastères

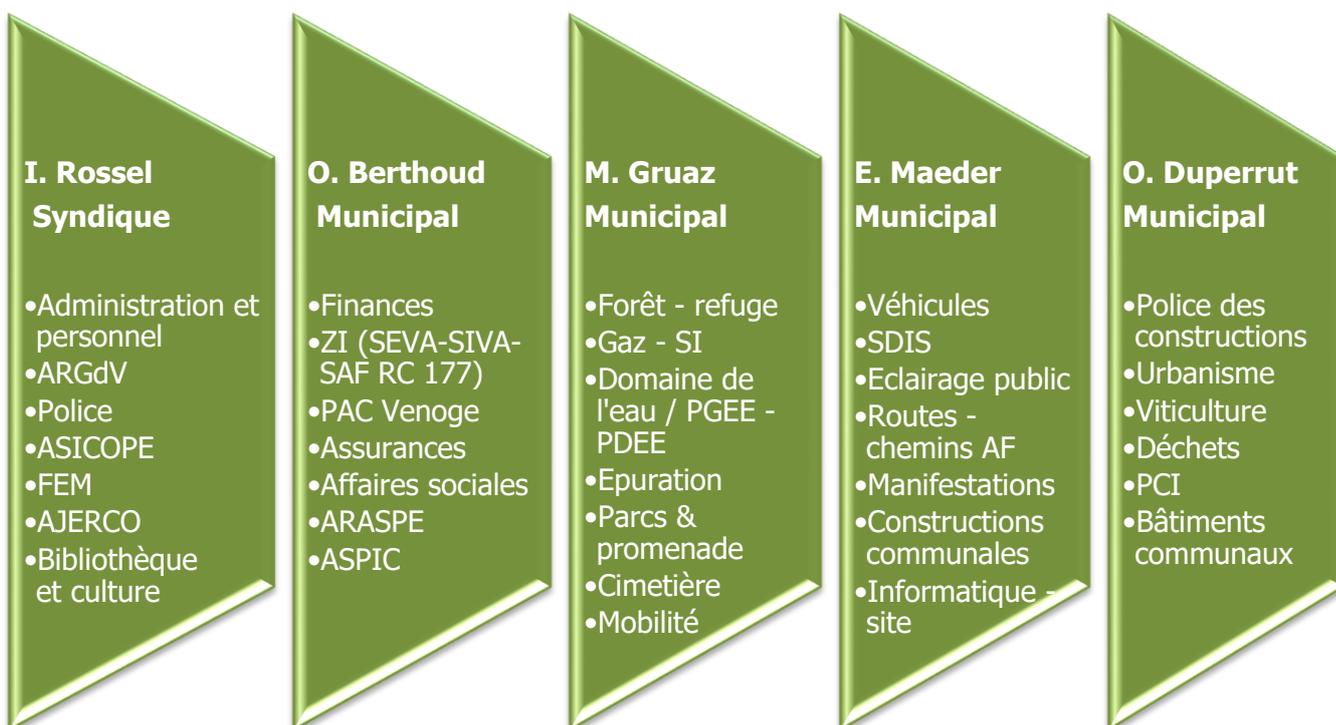
La Municipalité a siégé lors de 45 séances ordinaires qui ont lieu le lundi matin. A ces séances sont venues s'ajouter de nombreuses réunions en présentielles ou par visioconférence avec des commissions, des associations intercommunales, les Syndicats SIVA, SEVA et RC 177, divers partenaires, services de l'Etat, architectes, ingénieurs, fournisseurs, notaires et géomètres. A cela s'est ajouté 4 séances extraordinaires afin de réfléchir et débattre plus longuement sur certains sujets.

Une fois par année, M. Dessauges – Préfet du district du Gros-de-Vaud rend visite à la Municipalité pour échanger et contrôler la tenue des registres. Cette visite est traditionnellement suivie d'un repas en présence des membres de l'autre Commune visitée ce jour-là. Cette année, la visite prévue le 17 novembre a été annulée en raison de la situation sanitaire.

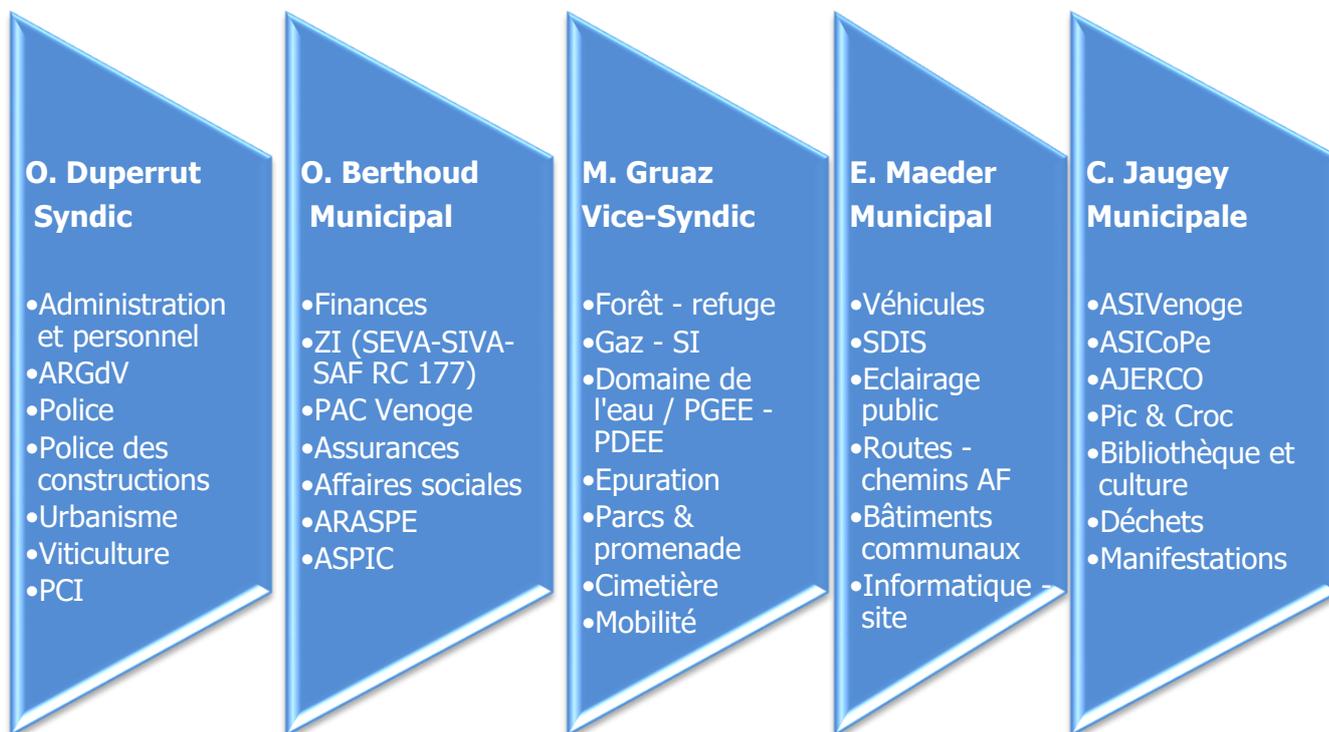
Pour fêter le départ de Mme Rossel à la tête de l'exécutif depuis près de 20 ans, la Municipalité a invité le jeudi 27 février les membres du Conseil communal ainsi que ses anciens collègues et le personnel communal pour un apéro dînatoire, en présence également de M. Dessauges – Préfet, lequel a prononcé quelques mots personnalisés à son intention ainsi que M. Duperrut – son successeur dès le 1^{er} mars.



Les dicastères étaient répartis de cette manière jusqu'au 29 février 2020 :



Dès le 1^{er} mars, une nouvelle répartition a été faite comme suit, sans changement depuis lors :



3. ADMINISTRATION & PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2020, la population de Vufflens-la-Ville s'élevait à 1349 habitants.

De ces 1349 habitants (681 hommes et 668 femmes), on dénombre 1132 personnes de nationalité suisse et 217 personnes de nationalité étrangère. Durant l'année, nous avons dénombré 139 arrivées pour 82 départs, 16 naissances et 6 décès.

Ce printemps, durant la 1^{ère} vague du COVID-19, le bureau communal a dû fermer ses portes selon les directives reçues. Toutefois, une permanence téléphonique a été maintenue 4 heures par jour. Afin de tenir informée la population des décisions tant municipales, cantonales que fédérales, plusieurs tous-ménages ont été envoyés, lesquels ont été fort appréciés au vu des nombreux retours positifs reçus. D'autre part, une liste de bénévoles a pu être mise rapidement sur pied grâce aux membres de nos sociétés locales, lesquels sont une nouvelle fois remerciés pour leur disponibilité autant que pour l'aide apportée.

Malgré ce contexte particulier, Mme Böhlen, Mme Nijenhuis et M. Batista ont pleinement assuré leur poste de travail ; le guichet étant fermé, Mme Gindroz est venue au bureau communal uniquement 4 heures par semaine. Le personnel de la bibliothèque, celui de la cantine Pic & Croc et la patrouilleuse scolaire n'ont pas pu travailler au vu de la fermeture des infrastructures. Une demande a été faite afin de pouvoir bénéficier de RHT, laquelle a été refusée étant donné que nous sommes une collectivité publique. Toutefois, la Municipalité a décidé de couvrir entièrement les salaires au vu de la situation.

C'est dans ce contexte particulier que M. Panchaud a débuté son activité le 1^{er} avril. Il a reçu l'aide et les conseils de notre concierge M. Batista qui a pu lui consacrer du temps étant donné que les bâtiments communaux étaient fermés.

La Commune occupe du personnel fixe et auxiliaire pour s'occuper des différentes tâches, à savoir :

Administration communale – postes à taux fixes :

- Boursière à 60 % : Nijenhuis Dominique
- Concierge à 100% - huissier : Batista Nelso
- Employé communal à 100% : Chopard Simon jusqu'au 31 janvier
- Employé communal à 100% : Panchaud Patrice dès le 1^{er} avril
- Préposée au contrôle des habitants à 55% : Gindroz Cornelia
- Secrétaire municipale à 100% : Böhlen Sandrine

Aide conciergerie pour les collèges – 420 heures :

- Boss Cédric
- Fernandes Maria, jusqu'au 31 mars
- Wyssen Danielle, depuis le 1^{er} avril

Archiviste communale – 100,75 heures :

- Gruaz Edith

Bibliothèque communale - 670 heures y compris les contes :

- Bahon Dufour Emmanuelle
- Duperrut Chloé, 1^{er} semestre
- Jaugy Clémence, 2^{ème} semestre
- Kraus Gabriele
- Lasserre-Gobin Sashi
- Pichard Lionel
- Rappaz Nathalie
- Wihler Marcela – responsable

Cantine Pic & Croc :

- Berthoud Marie – responsable 1^{er} semestre à +/- 35%
- Gysler Tania – responsable 2^{ème} semestre à +/- 40%

Et les auxiliaires – 1280 heures

- Bachofen Arielle
- Berthoud Marie au 2^{ème} semestre
- Henry Marisa
- Rappaz Nathalie

Organiste – 13 prestations :

- Novello Kristina

Patrouilleuses scolaires – 328 heures :

- Berchier Jasmine – remplaçante
- Kuenzi Denise – titulaire
- Reda Stéphanie – remplaçante

Refuge – 39 réservations :

- Kuenzi Denise, jusqu'à 31 août
- Panchaud Patrice, depuis le 1er septembre

La Municipalité remercie tout le personnel qu'il soit fixe ou auxiliaire pour le travail de qualité fourni tout au long de l'année afin de répondre au mieux aux besoins de notre population.

Fin novembre, Mme Gindroz a donné sa démission pour la fin du mois de février 2021. Elle a souhaité rejoindre une entreprise privée, avec un taux d'activité à 100%. Pour son remplacement, la Municipalité a publié une annonce sur le site spécifique ADVCH, dans le journal de Cossonay et celui de l'Echo du Gros-de-Vaud. Le choix s'est porté sur une personne exerçant déjà le poste de préposée au Contrôle des habitants dans une autre Commune.

4. COMMISSIONS MUNICIPALES & MUNICIPALITE

Sur demande ou besoin de la Municipalité, plusieurs commissions collaborent avec elle sur différents dossiers, lesquelles sont nommées pour la législature en cours et sont composées des personnes suivantes :

Commission consultative d'urbanisme (CCU) - 65 heures :

- Cornu Philippe - Président
- Fabre Sébastien
- Pichard Anne
- Vullioud Benjamin
- Torchio-Popescu Janique - avocate

Commission du suivi des nuisances sonores dans la ZI de la Plaine – 18,5 heures :

- Cavedon Gilbert
- Frossard Goy Nadine
- Marchon Thierry
- Trottet Yves
- Verly Monique

Commission de salubrité – non activée durant cette année :

- Duperrut Olivier – Syndic
- Leuenberger Christophe – ST Cossonay
- Urfer Etienne – Médecin

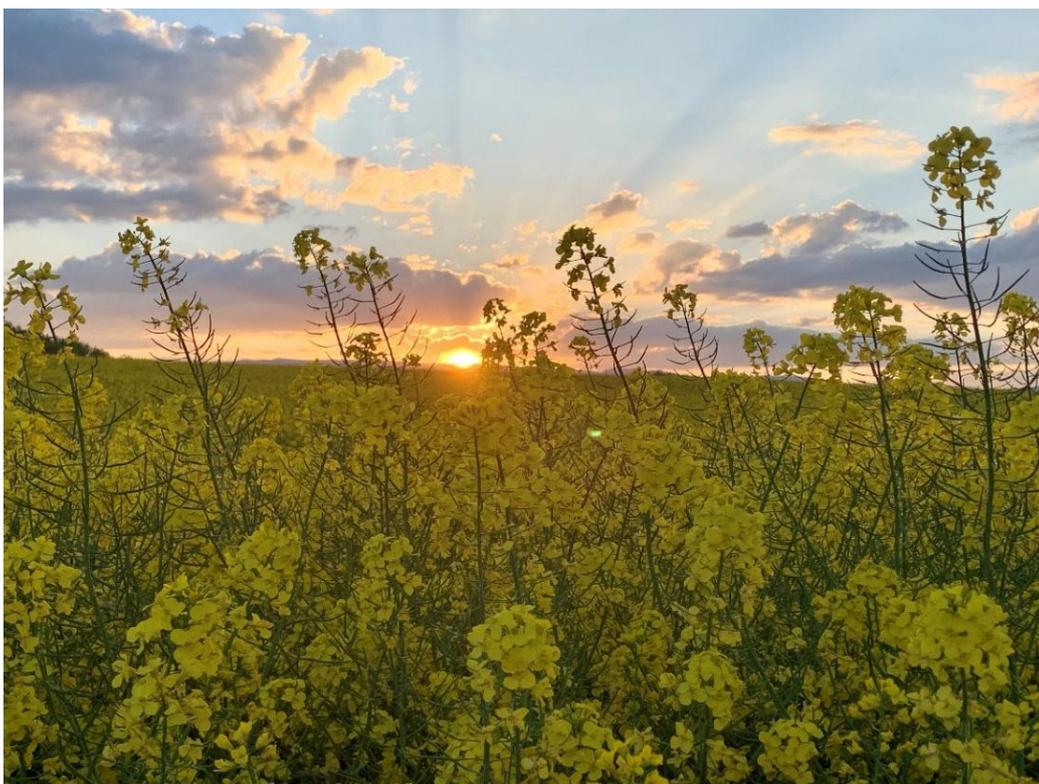
Commission mobilité – 63 heures:

- De Buren Guillaume
- Goy David
- Nicollerat Martine
- Trottet Yves
- Vanderweckene Joseph

Commission d'urbanisme :

- Duperrut Olivier – Syndic
- Jacquemettaz Valérie – SECUChantier Sàrl

Il est ici rappelé que tous les dossiers de police des constructions qui nécessitent un rapport sont transmis au bureau technique de Cossonay avec qui la Municipalité a signé un contrat de prestations. Il en va de même pour ce qui est de la sécurité du domaine public selon le Règlement cantonal vaudois de Prévention des Accidents dus aux chantiers (RPAC) et la surveillance de la sécurité des constructions selon la LATC avec SECUChantier & habitation Sàrl, laquelle a effectué environ 195 heures pour la Commune de Vufflens-la-Ville.



Les photos qui sont présentées dans ce rapport ont été envoyées pour la majeure partie par des citoyennes et citoyens, lesquels sont chaleureusement remerciés. Elles permettent de regarder et découvrir notre village sous différents angles.

La photo florale de la première page a été prise par Mme Lüscher. Nous espérons que cette note printanière égayera votre lecture.

4.1 Dicastère d'Olivier Duperrut - Syndic



Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Administration et personnel
 - ARGdV
 - Police
 - Police des constructions
 - Urbanisme
 - Viticulture
 - PCI
- En cas d'absence, c'est le Vice-Syndic qui est nommé remplaçant pour ce dicastère

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'EIEVMV
- Membres du CoDir de la PCI du Gros-de-Vaud
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge & commission des finances
- Membre du Conseil intercommunal du SDIS Région Venoge
- Représentant communal de l'ARGdV et de la Commission agriculture
- Représentant communal à l'assemblée générale du SEVA – SIVA et Syndicat AF RC 177

Administration et personnel

Ce point a été développé en page 7 à 9 de manière approfondie afin de vous donner une vision globale du personnel employé par la Commune.

ARGdV

Le rapport de gestion conséquent peut être consulté dans son intégralité au bureau communal.

Police

Dans la main courante du poste d'Echallens, il est à signaler 107 événements relatifs à notre Commune durant l'année soit légèrement moins qu'en 2019. La plupart de ces événements restent toutefois sans gravité.

Les postes mobiles de la Gendarmerie se sont rendus à 5 reprises dans notre village.

Naturalisation

Pour faire suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois, deux dossiers nous sont parvenus. Dans le cadre du 1^{er} dossier, la Municipalité a émis un préavis négatif au vu de l'arriéré d'impôts du requérant, lequel a fait recours au Tribunal contre notre décision. La CDAP a rejeté le recours et confirmé la décision municipale, à charge au requérant de payer des dépens à la Commune.

Le 2^{ème} dossier a été envoyé au Service de la Population avec un préavis favorable.

Police des constructions

Au courant de l'année, la Municipalité a délivré ou autorisé :

- 18 autorisations municipales, toutes affichées au pilier public durant 10 jours
- 12 dossiers ont été soumis à l'enquête publique
- 4 dossiers ont été soumis à l'enquête administrative soit uniquement traités par les Services du canton
- 4 fouilles chaussée/trottoir, toutes annoncées au moyen du formulaire déposé sur le site sous « police des constructions »
- 10 échafaudages, dont un contrôle sécurité a été effectué

En ce qui concerne les annonces d'installations solaires, 14 annonces ont été signées. Selon le Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), il est précisé que l'installation de panneaux solaires (quelle que soit leur surface) n'est plus soumise à autorisation, si certaines conditions sont respectées, notamment si la parcelle se trouve en zone à bâtir. Toutefois, le chiffre susmentionné ne reflète pas les demandes totales, mais uniquement les annonces faites à la Municipalité, hors demandes de permis de construire.

La Commune de Vufflens-La-Ville ne bénéficiant pas d'un règlement sur les procédés de réclame, c'est la Loi cantonale sur les procédés de réclame (LPR) et son règlement d'application (RLPR) qui s'appliquent. Les demandes proches de la route sont soumises au préalable à la DGMR, pour préavis. En 2020, un permis a été délivré dans la Zone industrielle.

Un point de situation du développement de la zone industrielle :

- COOP (parcelle 920) : construction d'une halle logistique et de bureaux, d'un parking souterrain de 66 places et d'une passerelle de liaison, sur la parcelle 920, ainsi que d'une voie d'accès ferroviaire privée sur la parcelle 922. Le chantier conséquent est en cours encore pour vraisemblablement une année
- Frutiger (parcelle 922) : les travaux de construction du bâtiment administratif ainsi que des emplacements de stationnement sont en cours. Le chantier devrait se terminer à la fin de l'année
- H2M (parcelle 926) : construction d'un centre de tri et de conditionnement des matériaux et d'un bâtiment administratif ainsi qu'une voie ferroviaire de desserte. Le chantier conséquent est en cours encore pour vraisemblablement une année. Toutefois, des secteurs ont d'ores et déjà reçus des autorisations d'exploiter. Le permis d'utiliser sera délivré une fois le site totalement terminé
- Yvimmo SA (Matthey Transport SA – parcelle 921) : création d'une surface d'entretien pour engins de transport. Transformation intérieure et bâtiment administratif. Création d'une station-service et d'une station de lavage. Divers secteurs ont d'ores et déjà reçu des autorisations d'exploiter. Le permis d'utiliser sera délivré une fois le site totalement terminé

PCI

Depuis le début de la nouvelle législature, les membres du Comité de direction n'ont pas changé.

Le rapport de gestion peut être consulté dans son intégralité au bureau communal. Nous relevons les deux indications suivantes relatives à l'engagement de l'ORPCi Gros-de-Vaud durant la pandémie :

- 1^{ère} vague : 504 personnes engagées soit 3652 heures
- 2^{ème} vague : 158 personnes engagées soit 1548 heures



4.2 Dicastère d'Olivier Berthoud - Municipal



Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Finances
 - Zone industrielle (SEVA – SIVA – Syndicat AF RC 177)
 - PAC Venoge
 - Assurances
 - Affaires sociales
 - ARASPE
 - ASPIC
- En cas d'absence, c'est Caroline Jaugey qui est nommée remplaçante pour ce dicastère

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'ASPIC
- Membre du CoDir de l'ARASPE

- Membre du Conseil intercommunal de l'ASICoPe
- Membre du Conseil intercommunal de l'AJERCO
- Membre du Conseil intercommunal de l'AIEV

- Représentant communal au CoDir du SEVA – SIVA et Syndicat AF RC 177

Finances

Ce point sera développé de manière approfondie dans la deuxième partie, au point 8, page 42 et suivantes.

Zone industrielle

La Zone industrielle est dans une deuxième phase de croissance. Des permis ont été délivrés et une réflexion de fond sur l'évolution de la zone a été mise en œuvre par le Canton. La Municipalité est représentée au Comité de pilotage.

La création d'un accès par le Nord a été mise à l'enquête ; la Municipalité a fait opposition avec l'objectif, certes difficile à atteindre car la politique des CFF est de s'en tenir strictement aux exigences légales, d'obtenir des mesures limitant les nuisances sonores.

Suite à la décision du Conseil communal de décembre 2019, un droit distinct et permanent de superficie a été octroyé à la société Demaurex SA.

SEVA

Le SEVA, en charge de l'entretien des infrastructures et de l'exploitation du site, a également eu une activité soutenue cette année. Son rapport de gestion peut être consulté dans son intégralité au bureau communal.

SIVA

Le SIVA, en charge de la réalisation des infrastructures de la Zone industrielle, a eu une activité importante en 2020.

Le Comité de direction est composé de M. Berthoud (Président) - Commune de Vufflens-la-Ville, M. Ballmer (Vice-Président) - Galliker Transport SA, M. Casal - Coop Société Coopérative, M. Galé - Camion Transport SA, M. Hochstrasser - H2M Rail-Route SA, M. Jaquet - Commune d'Aclens et M. Straessler - Pangas SA. La secrétaire est Mme Duperret - responsable RH chez Galliker Transport SA. Le caissier est M. Matteo - GRF Société Fiduciaire SA.

La Commission de Classification (ci-après CCL) est composée de Me Moinat (Présidente) - avocate, de M. Martin – ingénieur spécialisé en transports ferroviaires, M. Rivier - architecte, et M. Dutruit - ingénieur. Son secrétaire et technicien est M. Guex - ingénieur géomètre.

Outre l'Assemblée générale extraordinaire du 7 février 2020, le CoDir s'est réuni à sept reprises, parfois en visio-conférence. Il a notamment traité les points suivants :

- Information à ses membres sur les travaux du Comité de pilotage mis en place par l'Etat au sujet du développement futur du site logistique de la Zone de la Plaine
- Préparation de l'Assemblée générale

- Approbation des comptes 2019 et du budget 2021
- Mise en place d'un processus pour les paiements
- Adoption du rapport de gestion 2019
- Rencontre avec la Commission de gestion
- Rencontre avec la Commission de classification
- Examen d'un projet mis à l'enquête par les CFF visant à la création d'une entrée Nord de la ZI

Une délégation du Comité, soit M. Ballmer, M. Berthoud et M. Hochstrasser a participé activement aux travaux du Comité de pilotage susmentionné. Elle procèdera en 2021, en collaboration étroite avec la CCL, à une analyse fine du rapport final établi par la société Citec, mandatée par le Canton. La deuxième phase des travaux débutera au printemps 2021 et il s'agit de partir sur de bonnes bases pour le développement futur de notre site logistique. Les contacts avec la CCL ont été renforcés dans cette optique.

Les archives du Syndicat, assez volumineuses, ont été reprises et sont désormais localisées au secrétariat, au siège de Galliker Transport SA.

Syndicat AF RC 177

En ce qui concerne le Syndicat des améliorations foncières RC 177, l'objectif était de remanier les parcelles sises dans son périmètre afin de permettre la construction de la RC 177, qui libère notre village du trafic poids lourds et d'une grande partie du trafic routier. Il a été atteint.

Quelques opérations administratives doivent encore être effectuées, de sorte que le Syndicat poursuit son activité, qui est désormais légère.

PAC Venoge

La commission Venoge a été mise en œuvre par le Canton suite à l'adoption dans les années 90 de l'initiative « Sauvons la Venoge ».

Elle est composée notamment de représentants des associations de protection de l'environnement, de représentants des Communes riveraines et de représentants de diverses entités (CVCI, Pêcheurs en Rivière, Prométerre). Elle est présidée par Mme Métraux - Conseillère d'Etat. Divers services de l'Etat participent aux séances en fonction des besoins.

Les représentants des Communes sont désignés par l'UCV. Sièges de l'Association Venoge Vivante, notre Commune a été représentée par M. Berthoud; ce n'est toutefois pas un droit. M. Berthoud siège dans cette commission depuis 2011.

La Commission n'a siégé qu'une fois cette année. Elle a traité de la mise en œuvre d'un EMPD (exposé des motifs et projet de décret) prévoyant diverses mesures et études. Elle a également suivi les résultats de la mise à l'enquête de la modification du PAC Venoge, qui a suscité de nombreuses oppositions.

Assurances

En 2020, il y a eu quatre cas signalés à savoir :

- Une fuite d'eau
- Un cas accident & un cas maladie
- Une déprédation au collège (tag & vitre cassée)

Affaires sociales

Cette partie du dicastère comprend de nombreux volets, dont la vérification de demandes de prestations complémentaires auprès de l'Agence d'assurances sociales d'Echallens, la participation aux séances des EHNV et de Réseau Santé Région Lausanne notamment.

Les activités ont toutefois été ralenties par la pandémie Covid-19.

En ce qui concerne l'ARASPE, le rapport de gestion peut être consulté dans son intégralité au bureau communal.

ASPIC

Le Comité de direction, composé de M. Rossi (Président) - Gollion, M. Dumont (Vice-Président) - Penthaz, Mme Induni - Cossonay, Mme Rime – L'Isle, M. Agassis - Mont-la-Ville, M. Jauner - Penthalaz, et M. Berthoud – Vufflens-la-Ville, a siégé à dix reprises.

Mme Baudet, puis Mme Pisani Ben-Nsir dès juillet, ont assumé la fonction de secrétaire. Mme Gabriel assume la fonction de caissière.

Depuis le démarrage des travaux de construction de la piscine, l'activité du CoDir a pris son rythme. Elle est désormais soutenue. Lors des dix séances susmentionnées, le Comité de direction a notamment traité les points suivants :

- Adoption du préavis no 1/2020 relatif aux comptes 2019 et rapport de gestion
- Facturation aux Communes membres des redevances 2020
- Obtenu tous les financements nécessaires à la réalisation du projet
- Créé un site internet, www.aspicoss.ch, avec l'appui de la société Inetis
- Mandaté M. Mange pour la création d'une identité visuelle complète
- Obtenu la confirmation du soutien de CHF 600'000.- du Fonds du sport vaudois et son versement
- Tenu un point presse le 23 septembre pour la présentation du projet, avec un bon retour
- Visité les installations avec les Comités de direction ASICovv, ASIVenoge et ASICoPe, ainsi que les directions des écoles, le 15 octobre
- Décidé de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine
- Mandaté la fiduciaire Fiprom pour le contrôle des comptes 2020
- Déterminé les tarifs applicables dès l'entrée en fonction de la piscine

Le Comité a également participé aux Assemblées générales du 19 mars et du 6 octobre.

La délégation Construction composée de Mme Induni, Mme Rime, M. Dumont et M. Rossi a participé à de nombreuses séances et informé régulièrement le Comité de direction.



Une délégation composée de M. Rossi, M. Jauner et M. Berthoud a rencontré les candidats au poste de responsable technique et d'exploitation de la piscine ; les candidats sélectionnés ont ensuite été reçus par les autres membres du Comité. Le choix s'est porté sur M. Reymond, qui est entré en fonction le 1^{er} janvier 2021. Il est au bénéfice d'une formation très complète et travaillait en dernier à la Piscine et Patinoire de Montchoisi, à Lausanne.

La délégation Finances composée de M. Rossi, M. Jauner et M. Berthoud, assistés de Mme Gabriel a quant à elle rencontré à plusieurs reprises des entités pouvant assumer le financement de l'opération, qui est désormais totalement garanti.



4.3 Dicastère de Michel Gruaz -Vice-Syndic



Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Forêt - refuge
- Gaz – SI – télé-réseau
- Terrains communaux
- Domaine de l'eau / PGEE - PDEE
- Epuration
- Parc & promenade
- Cimetière
- Mobilité

➤ En cas d'absence, c'est Eric Maeder qui est nommé remplaçant de ce dicastère

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'AIEV
- Membre du CoDir de l'EIEVMV

- Membre du Conseil intercommunal de l'ARASPE
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASPIC

- Représentant communal au sein du Groupement forestier intercommunal de la Venoge
- Représentant communal au sein de l'organisation du Passeport Vacances Région Lausannoise

Forêt

Le groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge est composé des Communes suivantes : Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Ecublens, Jouxten-Mézery, Mex, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Renens, St-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville.

Depuis le début 2017, 11 Communes, dont Vufflens-la-Ville, sont gérées selon le contrat de degré 3 pour une durée de 6 ans. Ce qui signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune ; ce montant figure dans le contrat de bail.

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement, il a été prélevé 3'820 m³ de bois contre 3'950 m³ en 2019.

Encadrement et soutien logistique pour de nombreux "canapés forêt" sur les Communes de Bussigny, Crissier, Cheseaux, Ecublens, Prilly-Jouxten – Vufflens-la-Ville – St-Sulpice

Refuge

Le refuge, dont la gestion fait partie du dicastère « domaine forestier », a été loué ou mis à disposition à 46 reprises, dont 7 annulées liées aux mesures sanitaires du Covid-19.

Le 26 août, un nouveau contrat a été signé avec M. Panchaud pour la remise des clefs et du contrôle du refuge avant et après location. Il effectue ce travail en complément à son emploi à la Commune. M. et Mme Kuenzi ont été remerciés pour les tâches effectuées jusqu'à ce jour.

Terrains communaux

La location des surfaces communales à nos agriculteurs se présente comme suit :

Duperrut Pascal et Olivier :

| <u>Lieu-dit</u> | <u>Parcelle</u> | <u>Surface</u> |
|--------------------|-----------------|--------------------------------------|
| Bovon | 39 | 800 m ² non labourable |
| Bovon | 136 | 14'731 m ² |
| Bovon | 212 | 2'433 m ² non labourable |
| Longe Cuaz | 490 | 14'469 m ² non labourable |
| Chomau | 341 | 8'965 m ² non labourable |
| Chomau | 342 | 11'000 m ² non labourable |
| Chomau | 342 | 5'000 m ² |
| Les Vernes | 352 | 2'513 m ² non labourable |
| En Sency | 434 | 14'718 m ² |
| Creux de la Venoge | 1210 | 33'703 m ² |

Goy David :

| <u>Lieu-dit</u> | <u>Parcelle</u> | <u>Surface</u> |
|--------------------|-----------------|-------------------------|
| Falien | 435 | 26'777 m2 |
| Longe Cue | 488 | 5'613 m2 non labourable |
| Terreau de Lavaux | 1187 | 11'119 m2 |
| Terreau de Lavaux | 1170 | 2'162 m2 |
| Moulin de la Palaz | 1209 | 8'521 m2 |

Annen Willy :

| <u>Lieu-dit</u> | <u>Parcelle</u> | <u>Surface</u> |
|-----------------|-----------------|------------------------------|
| Reverule | 1228 | 1'121 m2 dont 804 m2 de haie |

Domaine de l'eau

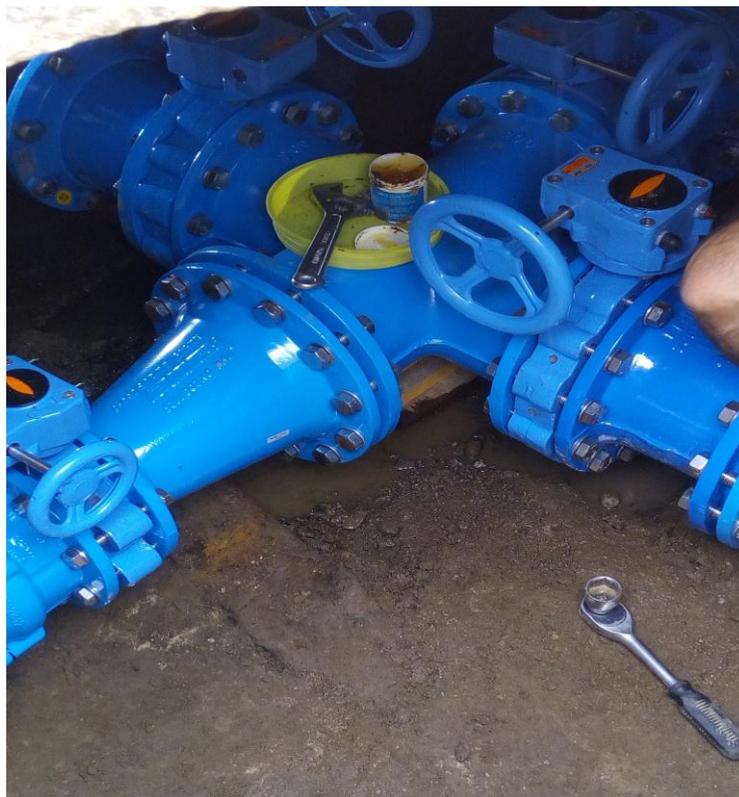
Notre PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau) ainsi que celui de l'entente EIEVMV, avaient été acceptés provisoirement en 2009. Ils ont été établis à titre définitif en 2020. Ces PDDE ont été approuvés tant par l'OFCO que par l'ECA.

Nous avons remplacé la conduite d'eau obsolète de la route du Moulinet. Grâce à la grande compréhension des propriétaires la nouvelle conduite a été implantée sur le terrain privé jouxtant la route.



Notre SIT est suivi avec beaucoup d'attention et adapté au fur et à mesure des modifications du réseau.

Les vannes de réseau, situées dans la chambre de la Grand-Rue devant l'église ont été remplacées. En cas de nécessité leur fonctionnement correct n'était plus assuré.



Nous avons complété la présence de micros sur nos vannes de réseau afin de gérer plus précisément les éventuelles fuites. Nous disposons maintenant de 40 vannes équipées.

En 2020, 3 fuites, dont une sur conduite privée, ont été détectées rapidement grâce à ces micros. Après une année 2019 durant laquelle nos pertes d'eau se sont avérées considérables, l'année 2020 (de fin septembre 2019 à fin septembre 2020) a été légèrement meilleure puisque nous avons acheté 88'400 de m³ d'eau et en avons vendu 73'800 à nos abonnés. Les pertes d'eau, dues essentiellement aux 3 fuites citées mais aussi à l'eau dite "de chantier", c'est-à-dire lors de constructions, et qui n'est pas comprise dans le chiffre des ventes, se montent à environ 16 %.

Les ventes d'eau de l'EIEVMV en 2020, année à nouveau particulièrement chaude et sèche, ont atteint le chiffre record de 232'716 m³ contre 214'672 en 2019 soit plus 18'044 m³.

Sur le plan chimique et bactériologique nous distribuons une eau non filtrée et non chlorée de bonne qualité. Depuis 2019, l'OSAV a déclaré pertinents les métabolites du chlorothalonil ce qui équivaut à exiger que ceux-ci ne dépassent pas 0.1 µg/l soit 0,1 milligramme par litre d'eau. En prenant cette décision l'OSAV a divisé par 100 ce qui était précédemment toléré. Notre eau dépasse cette nouvelle limite puisqu'elle présente un taux de 0,2 µg/l. Nous avons deux ans pour tenter de réduire ce taux et espérons que l'interdiction de répandre du chlorothalonil dès 2020 aura un effet favorable à moyen terme.

L'EIEVMV a fait installer un by-pass au réservoir, lequel permet d'alimenter la commune de Villars-Ste-Croix en eau d'Eauservice sans transit par les cuves. Ceci permettra de vider les deux cuves du réservoir pour remplacer les vannes défectives. Grâce à cette installation l'assèchement de la cuve, dont la chape présente des microfissures, est garanti autorisant dès lors, lorsque ce sera nécessaire, un assainissement de cette chape.



Afin de respecter le règlement sur la comptabilité des communes, l'EIEVMV est contrainte d'amortir de manière plus conséquente le patrimoine administratif. Jusqu'en 2034, cet amortissement passe de CHF 100'000.- à CHF 147'640.- /an ce qui a une influence d'environ CHF 0.20 par m³ sur le prix de l'eau.

Épuration

Nous avons procédé au curage d'un secteur du village, soit les canalisations du secteur Haut du village. Afin d'améliorer la fiabilité de notre SIT nous demandons les corrections requises lors de chaque découverte de canalisations dont l'emplacement ne correspond pas à situation réelle.

Michel Gruaz fait partie du CoDir de l'AIEV (Association intercommunale des eaux Vufflens-la-Ville). Toutes les mises à l'enquête dans la Zone industrielle sont signalées à l'association.

Conçue pour 8'000 EH (équivalents habitants) la STEP de Bremblens pourrait, moyennant des investissements relativement modestes, épurer les eaux usées provenant de 10-12'000 EH.

Sur mandat et à charge du Canton, une étude régionale d'épuration des STEP de Bremblens, Grancy-Senarclens, Vuillerens et Colombier-Cottens a débuté. Elle a pour but de déterminer l'avenir de ces STEP et une éventuelle concentration de certaines de celles-ci.

Le traitement des micropolluants n'est actuellement pas envisagé pour l'AIEV car le volume d'eau épurée représente une concentration relativement modeste par rapport au débit de la Venoge. Par ailleurs, le traitement des micropolluants de plus grandes STEP est prioritaire pour la Confédération.

Parc & Promenade et cimetière

Quelques travaux de taille ont été réalisés. L'entretien courant du cimetière et des espaces publics est assuré par l'employé communal.

Mobilité

L'horaire 2021, nous permet de disposer de la même desserte ferroviaire et routière (CarPostal) qu'en 2020. Le Covid a contraint les CFF à supprimer des correspondances et à prendre des dispositions défavorables au trafic régional. De nombreux courriers ont été échangés à ce sujet avec les CFF. En ce qui concerne la ligne de bus 56 entre Bussigny et Mex via la Zone industrielle SEVA, le taux d'occupation est toujours modeste.

L'étude visant à la création d'un parking Parc + Rail sur la parcelle communale 1212 a stagné en 2020. Elle est toutefois encore et toujours d'actualité.

Contrairement à ce qui était prévu, les CFF, qui ont obtenu la mise à ban de leur parcelle autour de la station, n'ont pas procédé à la dénonciation des véhicules parkés. Après plusieurs demandes municipales, les CFF ont réfectionné le chemin en chaille le long des voies.



4.4 Dicastère d'Eric Maeder - Municipal



Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Véhicules communaux
- SDIS Région Venoge
- Eclairage public
- Routes – chemins AF
- Bâtiments communaux
- Informatique – site internet

➤ En cas d'absence, c'est Michel Gruaz qui est nommé remplaçant de ce dicastère

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir du SDIS Région Venoge
- Membre du Conseil intercommunal de la PCI Gros-de-Vaud

Véhicules communaux et matériel de voirie

Des travaux importants ont été effectués sur le Reform soit le remplacement de l'embrayage, la réparation d'un vérin, service, contrôle du RAG, ainsi que quelques travaux de carrosserie afin de pouvoir présenter le véhicule au contrôle technique. La remorque a aussi dû passer le contrôle technique.

La machine à haute pression type Karcher a été remplacée après plus de 20 ans d'utilisation car on ne trouvait plus les pièces pour la réparer.

SDIS Région Venoge

Depuis le début de la nouvelle législature, les membres du Comité de direction n'ont pas changé.

Les travaux ont porté notamment sur :

- Le plan financier, particulièrement au sujet de la maîtrise des coûts
- La mise sur pied et la participation à dix séances, aucune avec l'Etat-major en raison de la situation sanitaire, pour déterminer les besoins en locaux, matériel et véhicules.
- Engagement d'un permanent suite au départ de M. Isoz, remplacé par M. Ischi - instructeur fédéral

Le SDIS Région Venoge a vu son nombre de sorties diminuer par rapport à 2019 avec 188 interventions, soit une baisse d'environ 50% .

Pour Vufflens-la-Ville, il y a eu 7 interventions dont 3 liées à des pollutions d'hydrocarbure sur la chaussée, 1 alarme automatique, 1 feu de végétation, 1 sauvetage d'animal (cigogne) et 1 sécurisation après accident.

Éclairage public

La Romande Energie est intervenue pour réparer diverses pannes de luminaires, toutes prises en charge par le contrat d'entretien que nous avons avec eux. Un câble défectueux a dû être remplacé à la route de Bovon.

Notre Commune a rejoint l'édition 2020 du Projet Perséides qui consistait à éteindre l'éclairage public durant la soirée du 12 au 13 août, de 22h à 4h. Cette nuit constituait le point d'orgue de la pluie d'étoiles filantes des perséides avec plus d'une centaine par heure. Malheureusement la météo n'était pas de la partie. Toutefois, il est à relever qu'une centaine de Communes du Canton avaient adhéré à ce projet.

Routes – chemins AF

Suite au postulat déposé par M. Trottet lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2019, la Municipalité a nommé une commission, dont la composition se trouve en page 4, pour étudier les enjeux d'une mobilité sécurisée et transmettre leurs réflexions à la Municipalité dans le but de l'aider à rédiger

le rapport qu'elle présentera au Conseil communal. Une fois le rapport reçu, il a été transmis à la Direction Générale de la mobilité et des routes pour savoir ce qu'il était possible d'entreprendre.

Suite aux travaux de rénovation de la RC 176 par le Canton, nous avons profité de refaire le tapis bitumineux depuis l'entrée du village jusqu'à l'Arzillier, au tarif cantonal. Le canton nous a également alloué un subside de 34 % sur les travaux.



Bâtiments communaux

De manière générale, les salles communales ont été moins louées que les années précédentes au vu des mesures sanitaires dues au COVID-19.

Le bâtiment polyvalent :

La salle de pic et croc a été louée au tenancier du restaurant Le Marteley à 5 reprises.

Durant le printemps, et conformément aux décisions prises, le restaurant a dû fermer ses portes. De ce fait, la Municipalité a décidé d'accorder une baisse de loyer de 50% en guise de soutien face à ce contexte particulier. Pendant ces deux mois, l'épicerie a toutefois pu rester ouverte ainsi que l'agence postale.

L'église :

Depuis le début du mois de novembre, notre église est muette et ne donne l'heure exacte que 2 fois par jour. En effet, après deux tentatives de réparation sans succès, le mécanisme a montré des grands signes de fatigue et du jeu dans les pignons. C'est donc avec regret, et bien qu'ayant œuvré près de 90 ans, que l'horloge, qui avait été offerte par les dames de la société de couture en octobre 1930, a dû être remplacée par une horloge astronomique.

Ce bâtiment a été mis sous badge avec une programmation d'ouverture automatique la journée.

La grande salle :

Elle a été louée à 16 reprises.

Le contrôle électrique obligatoire OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension) a été effectué, quelques défauts mineurs ont été corrigés. Un projecteur fixe (Beamer) a été installé dans la grande salle.

La Maison de commune :

Les clefs ont été abandonnées et remplacées par des badges.

Le nouveau collège :

Durant les vacances scolaires d'été, la cuisinette de la salle des maîtres a été changée, un rafraîchissement des murs effectué, ainsi que le remplacement de l'horloge qui pilote les sonneries. Les murs extérieurs ainsi que le couvert ont retrouvé un nouvel aspect et des couleurs rafraîchies. La place de jeux a été refaite à neuf (préavis N° 5/2020) à la grande satisfaction des enfants et du corps enseignant.

De plus les marelles ont retrouvé une seconde jeunesse grâce à trois artistes en herbe !



La salle de paroisse :

Elle a été louée à 6 reprises. D'autre part, la cuisine a trouvé un nouvel aspect car elle a été rafraîchie.

La salle et place de sport :

Le contrôle électrique obligatoire OIBT a été effectué, quelques défauts mineurs ont été corrigés.

Les clefs ont été abandonnées au profit des badges pour ce bâtiment également.

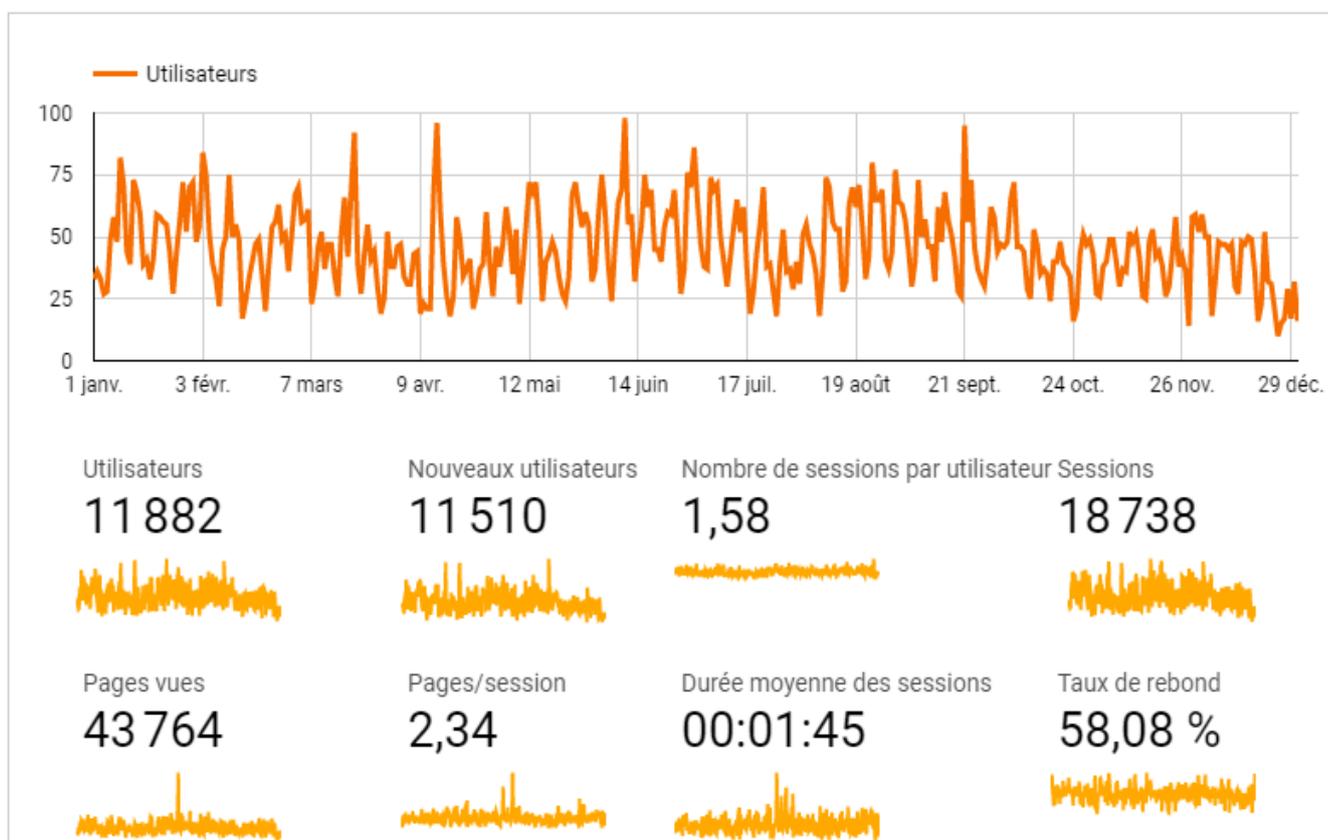
Suite aux déprédations de 2019, le revêtement tartan a été refait à neuf.



Site internet

L'accueil du site internet a été rafraîchi grâce à l'aide d'Inetis Sàrl. Il est désormais possible de consulter la disponibilité de la grande salle et du refuge en vue d'une location.

Ci-dessous, un extrait de la fréquentation du site communal www.vufflens-la-ville.ch.



4.5 Dicastère de Caroline Jaugey - Municipale



Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- ASIVenoge
- ASICoPe
- AJERCO
- Cantine Pic & Croc
- Bibliothèque et culture
- Déchets
- Manifestations
- Sociétés locales

➤ En cas d'absence, c'est Olivier Berthoud qui est nommé remplaçant de ce dicastère

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'AJERCO
- Membre du CoDir de l'ASIVenoge

- Membre du Conseil intercommunal de l'ASICoPe

ASIVenoge

Le Conseil intercommunal a siégé trois fois au cours de l'année et trois préavis lui ont été soumis par le Comité de Direction.

Le CoDir s'est réuni à 22 reprises durant l'année, en présentiel ou par vidéo conférence. Il a traité tout au long de l'année les sujets habituels tels que les transports, l'accueil de midi, les devoirs surveillés et surtout le point concernant les constructions, avec un préavis sur l'augmentation du plafond d'endettement en vue de la future extension du collège du Cheminet.

Le 24 août, les 4 nouvelles classes du pavillon provisoire de Penthalez Centre ont pu accueillir les élèves.

Le 2 septembre, le Conseil d'Etat a approuvé la modification de l'article 14.10 des statuts de l'ASIVenoge, passant son plafond d'endettement de 20 à 30 millions de francs.

Le coût par élève se monte pour l'année à CHF 3'684.63.

ASICoPe

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année et deux préavis lui ont été soumis par le Comité directeur.

Le CoDir s'est réuni à 13 reprises durant l'année, en présentiel ou par vidéo conférence. Il a traité tout au long de l'année les sujets habituels tels que les transports, les contrôles dentaires, les devoirs surveillés, l'accueil de midi ou encore les relations avec les Communes.

Le coût de l'élève 2020 se monte à CHF 4'305.88.

AJERCO

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année et 2 préavis lui ont été soumis par le Comité Directeur. Le CoDir s'est réuni à 9 reprises en présentiel ou par vidéo conférence.

Ci-dessous, le tableau résumant l'accueil des enfants habitant notre village :

| Enfants domiciliés à Vufflens-la-Ville bénéficiant d'une solution de garde dans le réseau AJERCO | | | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|--------------|------------------|------------|--------------|--------------|------------------------------------------------|---------------------------------|
| Accueil collectif | | | | Accueil familial | | | | Accueillantes en milieu familial au 31.12.2020 | Liste d'attente état 27.01.2021 |
| Précolaire | Précolaire | Parascolaire | Parascolaire | Précolaire | Précolaire | Parascolaire | Parascolaire | | |
| garderies | garderies | UAPE/APMI | UAPE/APMI | FAMILIAL | FAMILIAL | FAMILIAL | FAMILIAL | | |
| NOMBRE | HEURES | NOMBRE | HEURES | NOMBRE | HEURES | NOMBRE | HEURES | | |
| D'ENFANTS | D'ACCUEIL | D'ENFANTS | D'ACCUEIL | D'ENFANTS | D'ACCUEIL | D'ENFANTS | D'ACCUEIL | | |
| 36 | 24 440.00 | 24 | 9 204.50 | 2 191.75 | 6 | 4 | 2 066.50 | 1 | 17 |

Durant l'année 2020 l'Ajercio a continué son plan de développement en créant de nouvelles places d'accueil notamment avec l'ouverture de la garderie « la Mexsonnette » à Mex dès le 1^{er} octobre 2020 avec 22 places et celle de l'UAPE « les p'tits Guêpiers » à Penthaz dès le 24 août 2020 avec 24 places.

Cantine Pic & Croc

Par semaine, une moyenne de 66 enfants sont inscrits à la cantine. Les enfants viennent principalement de Vufflens-la-Ville et Mex, seuls deux enfants viennent de Penthaz et Penthalaz. Durant l'année, il y a eu 2'748 repas servis et 676 goûters consommés.

Le 1^{er} novembre 2020, notre cantine scolaire communale a obtenu l'autorisation d'exploiter de l'OAJE (Office de l'Accueil de Jour des Enfants).

Afin d'obtenir cette autorisation, nous avons dû nous mettre en conformité avec les normes EIAP (Etablissement Intercommunal pour l'Accueil collectif Parascolaire primaire) entrées en vigueur le 1^{er} août 2019. Ces nouvelles normes mettent un accent particulier sur le rôle de direction et le taux d'encadrement par des professionnels ayant un niveau de formation nécessaire à assurer les missions inscrites dans la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) art 3a. Nous avons dû recruter une professionnelle titulaire d'un diplôme ES.

Mme Gysler a donc rejoint l'équipe cantine le 10 août en tant que responsable. Mme Berthoud, laquelle a tenu ce rôle depuis l'ouverture de la cantine en mai 2011, est restée au sein de l'équipe et continue, accompagnée de ses 3 autres collègues à accueillir les enfants le midi comme l'après-midi.

Du fait de ces changements imposés par ces nouvelles normes, la charge salariale incombant à la Commune s'est accrue imposant un ajustement des tarifs dès la rentrée scolaire 2020-2021 :

- Midi : coût du repas + prise en charge = CHF 21.- (dont CHF 3.- de subventions de l'ASIVenoge) ; coût à la charge des parents pour le repas et la prise en charge = CHF 18.-
- Après-midi : coût à la charge des parents pour le goûter et la prise en charge = CHF 18.-



Bibliothèque

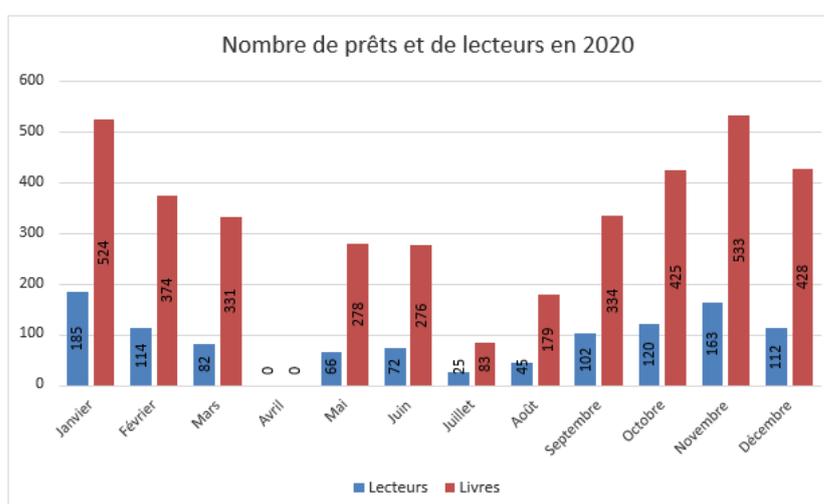
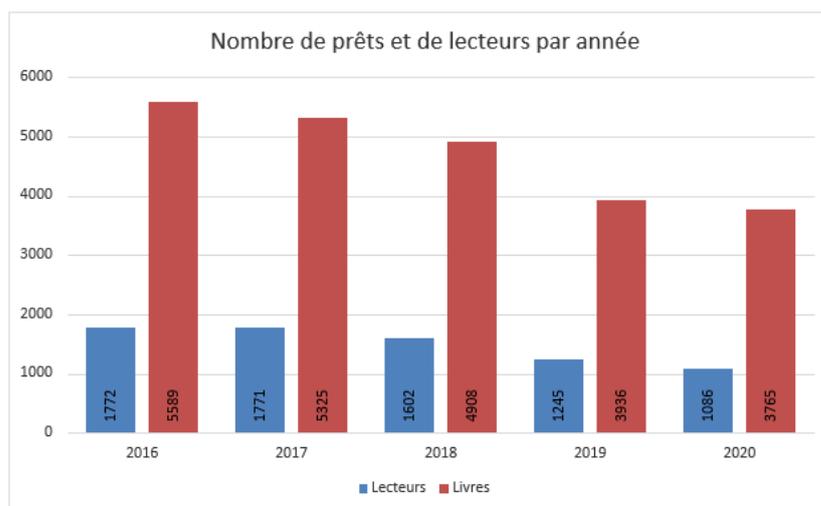
Les visites de l'école de Vuflens-la-Ville offrent aux élèves, la possibilité de consulter sur place, ou d'emprunter des documents pour leurs études, mais également pour leurs loisirs.

Notre conteuse Mme Bahon, accompagnée de Mme Lasserre, a présenté le samedi 14 mars des Contes et atelier de bricolage, sur le thème : Même pas peur ! dans le cadre du "Samedi des bibliothèques vaudoises". L'animation a eu lieu à l'extérieur et a accueilli 9 enfants et 7 adultes.

L'animation « Né pour lire » a eu lieu le 29 janvier et 30 septembre. L'objectif est de sensibiliser les parents à l'importance de raconter des histoires et de découvrir des livres avec les tout-petits. A la fin de l'animation-lecture, des livres sont prêtés et un goûter offert afin de créer un climat convivial.

La bibliothèque en chiffres :

- livres pour jeunes et adultes : 4'484
- 192 DVD (films jeunesse et films adultes)
- + 350 livres prêtés par Bibliomedia (échangés 2 fois par an)
- Nombre de documents prêtés : 3'765
- Nombre de lecteurs venus à la bibliothèque : 1'086



Déchets

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres Communes du Canton.

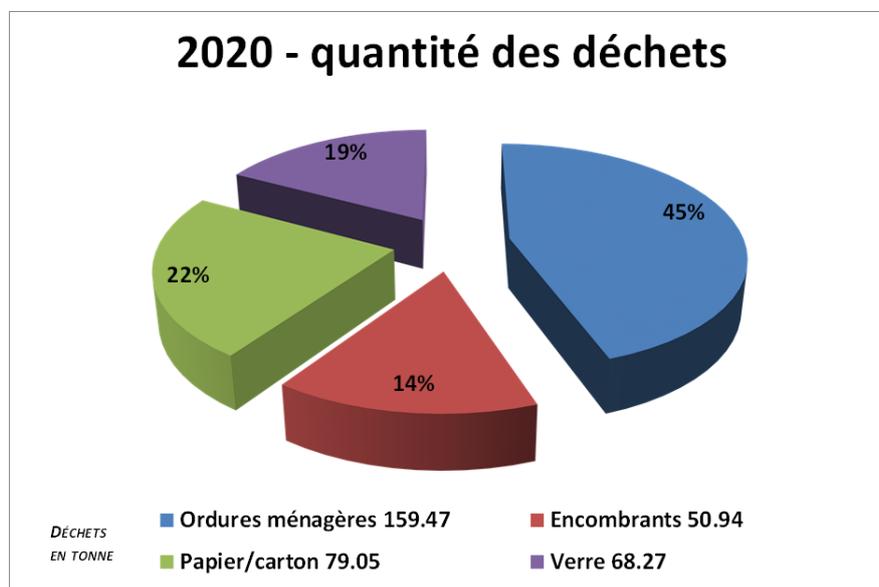
De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

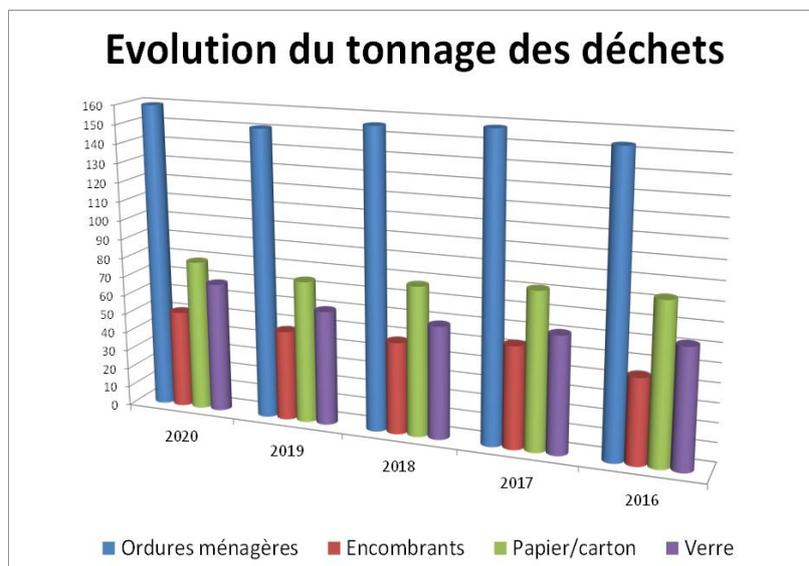
En 2020, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion). Pour raison de crise sanitaire, la sensibilisation de la population à l'aide de stands dans les comptoirs régionaux et dans les déchetteries, n'a pas pu être réalisée. La campagne cantonale de communication a également pâti de la situation.

Le 28 octobre, M. Merenda - chargé de communication chez Valorsa est venu faire une présentation au début du Conseil Communal. Lors de cette séance, il a pu montrer la dernière « autopsie des déchets » datant de 2018. De cette autopsie ressort que 45,9 % de nos déchets sont des matières recyclables. Cette présentation se trouve en intégralité sur notre site internet, sous rubrique « déchets ».

Finalement, la pandémie liée au COVID-19 a permis aux citoyens, partiellement confinés à domicile, de faire du tri et de nettoyer leurs logements. La quantité globale de déchets a donc augmenté significativement dans notre périmètre et sur l'ensemble du territoire suisse.

Les statistiques communales sur les déchets :





Manifestations

En ces temps perturbés, la Municipalité a tout de même eu l'honneur de pouvoir fêter plusieurs jubilés.

Comme le veut la tradition, une délégation municipale s'est rendue au domicile de nos concitoyens leur apportant un présent ainsi que les meilleurs vœux des autorités :

- le 17 février, chez M. et Mme Bulle pour fêter leurs noces d'or
- le 19 mars, chez M. et Mme Trentaz pour fêter leurs noces d'or
- le 16 juin, chez Mme Wehrli pour fêter son 90^{ème} anniversaire en compagnie de ses 3 enfants
- le 23 juin, chez M. et Mme Rapp pour fêter leurs noces d'or

Au vu de la situation, nous n'avons malheureusement pas pu nous rendre chez M. et Mme Pislser, M. et Mme Barbey et M. et Mme Guerry qui fêtaient également leurs noces d'or.

La sortie de nos aînés ainsi que la soirée des jeunes de 18 ans n'ont pas pu avoir lieu en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie. Il en va de même pour l'apéro dînatoire offert au personnel non permanent ainsi que le repas de fin d'année du personnel permanent.



5. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Sur suggestion de la Commission de gestion, la Municipalité a décidé que le contenu de son rapport de gestion se limiterait à la gestion communale. Cette décision s'inscrit également dans un aspect écologique étant donné que le rapport de gestion dans sa forme « papier » en sera ainsi réduit.

Toutefois, les liens suivants vous permettront d'accéder aux sites de diverses entités intercommunales :



<https://www.gros.de.vaud.ch>

Piscine des Chavannes



<https://www.aspicoss.ch>



<https://www.ajerco.ch>



<https://pci-gdv.ch>



<https://www.es-cossonay-penthalaz-pam.ch>



<https://www.asivenoge.ch>



<https://www.sdis-venoge.com>



<https://www.valorsa.ch>

* * *

Les rapports complets des entités intercommunales peuvent être consultés au bureau communal, soit :

- AJERCO
- ASICoPe
- ASPIC
- Groupement forestier de la Venoge
- SDIS Région Venoge
- Valorsa SA
- ARGdV
- ASIVenoge
- EIEVMV
- ORPC Gros-de-Vaud
- SEVA
- Bibliothèque communale

6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2020 et en donne décharge à la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité en séance du 29 mars 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

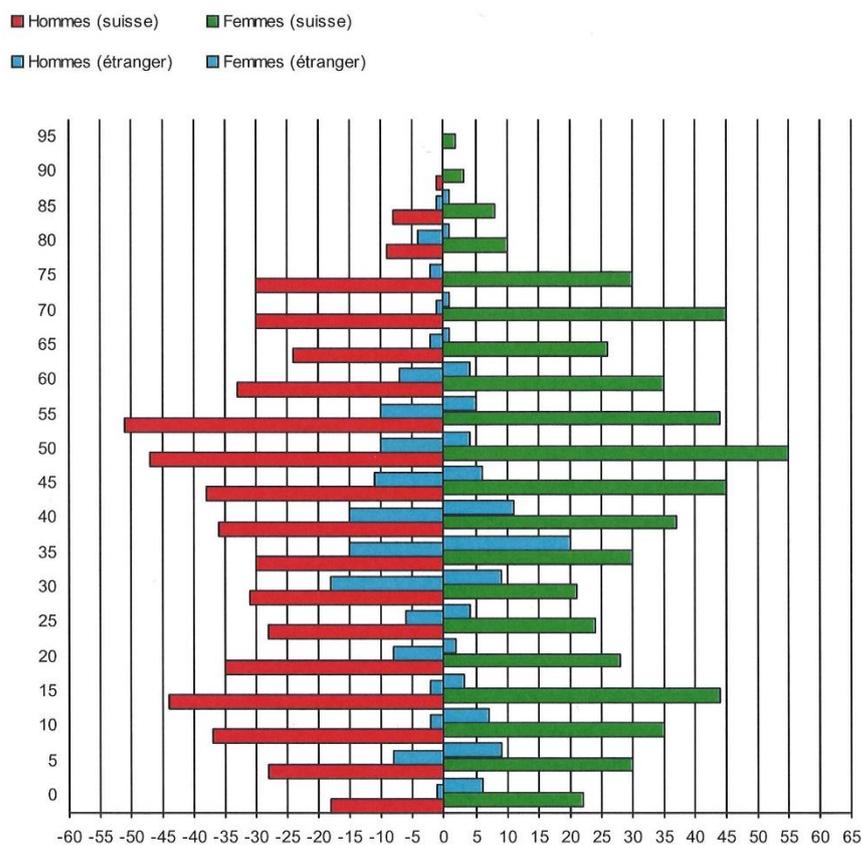
O. Duperrut

S. Böhlen



7. ANNEXES

La pyramide des âges 2020, éditée le 4 janvier 2021 :



| | 0 | 5 | 10 | 15 | 20 | 25 | 30 | 35 | 40 | 45 | 50 | 55 | 60 | 65 | 70 | 75 | 80 | 85 | 90 | 95 |
|---------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|----|----|----|
| ■ Femmes (étranger) | 6 | 9 | 7 | 3 | 2 | 4 | 9 | 20 | 11 | 6 | 4 | 5 | 4 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| ■ Hommes (étranger) | -1 | -8 | -2 | -2 | -8 | -6 | -18 | -15 | -15 | -11 | -10 | -10 | -7 | -2 | -1 | -2 | -4 | -1 | 0 | 0 |
| ■ Femmes (suisse) | 22 | 30 | 35 | 44 | 28 | 24 | 21 | 30 | 37 | 45 | 55 | 44 | 35 | 26 | 45 | 30 | 10 | 8 | 3 | 2 |
| ■ Hommes (suisse) | -18 | -28 | -37 | -44 | -35 | -28 | -31 | -30 | -36 | -38 | -47 | -51 | -33 | -24 | -30 | -30 | -9 | -8 | -1 | 0 |

L'inventaire des véhicules :

| Genre véhicule | Marque | Modèle | No plaque | Assurance | Valeur achat | Mise en circulation | KM ou heure |
|----------------------|---------|-------------------|------------|---------------------|--------------|---------------------|-------------|
| Remorque | Atlas | UP 133 T | VD 407 358 | - | 4 100.00 | 14.07.2003 | - |
| Camion | Reform | Muli 880S | VD 690 227 | Axa RC + Casco | 149 946.55 | 09.10.2003 | 43 039 |
| Voiture de livraison | Citroën | Berlingo 1.4i 600 | VD 303 925 | Vaudoise RC + Casco | 15 320.00 | 27.02.2007 | 82 400 |
| Tracteur tondeuse | Kubota | G23 | VD 9 992 | Vaudoise RC + Casco | 19 000.00 | 03.05.2018 | 122.6 h |
| Chariot à moteur | Kubota | B2650 | VD 690 245 | Axa RC + Casco | 35 225.00 | 20.11.2018 | 83.4 h |

La liste des Règlements communaux en vigueur, lesquels sont consultables sur le site communal :

| <u>Objet</u> | <u>Date d'approbation</u> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Améliorations foncières | 18.04.1936 |
| Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions | 15.11.2000 |
| Règlement communal sur les taxes communales de police des constructions et aménagement du territoire | 02.07.2001 |
| Règlement de fonction de la commission consultative d'urbanisme | 01.04.2002 |
| Règlement d'utilisation de la salle de sports, de ses locaux annexes et des installations extérieures | 17.05.2010 |
| Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données | 05.08.2011 |
| Règlement communal sur la gestion des déchets | 12.11.2012 |
| Règlement communal sur la distribution de l'eau (annexe approuvée 13.12.17) | 20.08.2015 |
| Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales | 07.09.2015 |
| Règlement communal des sépultures et du cimetière | 17.11.2015 |
| Règlement interne du Conseil communal sur l'utilisation du « Fonds Spécial du Conseil communal » | 17.05.2016 |
| Règlement pour le Conseil communal | 07.02.2017 |
| Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux | 13.12.2017 |
| Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants | 13.12.2018 |
| Règlement concernant les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins | 04.06.2019 |
| Règlement général de police | 12.07.2019 |
| Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires | 06.01.2021 |



La liste des associations intercommunales :

Entente

| | | | |
|------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>EIEVMV</i> Entente Intercommunale des Eaux VLV, Mex, Villars-Ste-Croix | | Président Com. Gestion Président Com. Finances | Rossel Ingrid - 29.2 Duperrut Olivier - 1.3 Gruaz Michel |
|------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|

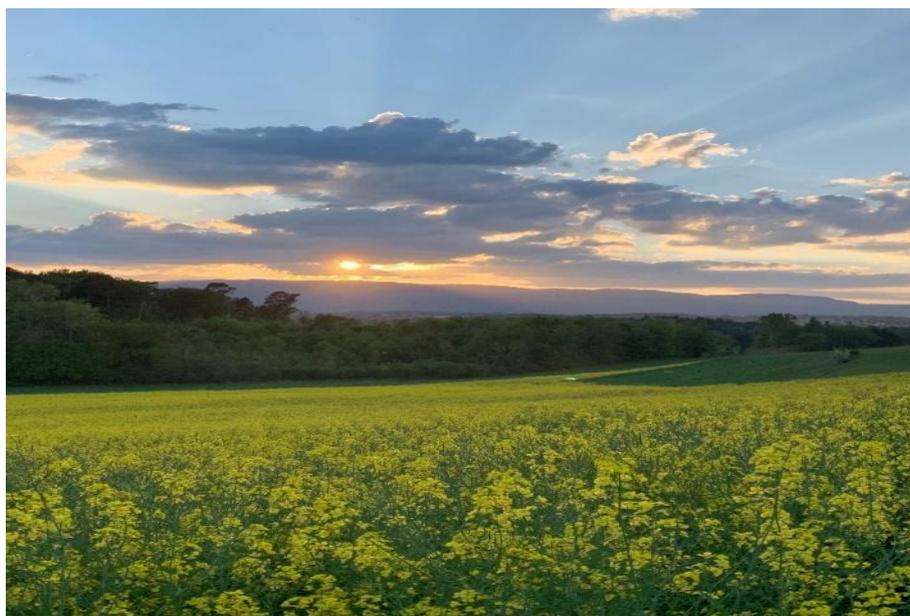
| Association de communes (LC) | Délégués Muni | Délégués Conseil communal | CODIR |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <i>ASICoPe</i> Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Env | Jauguey Caroline Berthoud Olivier | Duperrut Diana - membre Nicollerat Martine - suppl. | Rossel Ingrid - 29.2 |
| <i>ASIVenoge</i> Association Scolaire Intercommune Venoge | Gruaz Michel Duperrut Olivier | Reda Stéphanie - membre Stucki Jean-Claude - membre Falconnet Fanny - suppléante | Rossel Ingrid - 29.2 Jauguey Caroline - 1.3 |
| <i>ASPIC</i> Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes | Gruaz Michel | Equey Michel - membre Duperrut Diana - suppléante | Berthoud Olivier |
| <i>AJERCO</i> Accueil de jour des Enfants de la Région Cossonay | Berthoud Olivier | / | Rossel Ingrid -29.2 Jauguey Caroline -1.3 |
| <i>AIEV</i> Association Intercommunale d'Épuration des eaux usées | Berthoud Olivier | Büttiker Bernard - membre Goy David - membre Vigouret Patrick - membre Trottet Yves - membre Equey Michel - membre Berthoud Samuel - 1er sup. Berchier Pascal - 2ème sup. | Gruaz Michel |
| <i>ARASPE</i> Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens | Gruaz Michel | / | Berthoud Olivier |
| <i>ARGDV</i> Association de Développement Région Gros-de-Vaud | Gruaz Michel | / | Duperrut Olivier |
| <i>SDIS Région Venoge</i> | Duperrut Olivier | / | Maeder Eric |
| <i>ORPC Gros-de-Vaud</i> | Maeder Eric | / | Duperrut Olivier |
| GROUPEMENT FORESTIER INTERCOMMUNAL VENOGÉ | Gruaz Michel | / | / |

Divers

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---|-----------------------|
| <i>ASPMAD - CMS Nord Vaudois</i> Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile | Berthoud Olivier | / | / |
| <i>AVASAD</i> Association vaudoise d'aide et de soins à domicile | Berthoud Olivier | / | / |
| Commision suivi PAC Venoge | / | / | Berthoud Olivier |
| <i>EFRC</i> Entraide familiale de la région de Cossonay | Berthoud Olivier | / | / |
| Eglise catholique de Bussigny | / | / | Duperrut Olivier |
| <i>EHNv</i> Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois | Berthoud Olivier | / | / |
| <i>FEM</i> Fondation pour l'enseignement de la musique | / | / | Rossel Ingrid - 29.02 |
| <i>Paroisse EERV</i> Eglise Réformée Vaudoise | Gruaz Michel | / | / |
| <i>PASSEPORT VACANCES LAUSANNE</i> | Gruaz Michel | | |
| <i>RESEAU SANTE</i> | Berthoud Olivier | / | / |
| <i>VALORSA</i> Centre de tri et de conseil pour les déchets de 101 Communes vaudoises | Duperrut Olivier -29.2 Jauguey Caroline -1.3 | / | / |
| <i>TRIDEL</i> Usine d'incinération cantonale vaudoise | Duperrut Olivier -29.2 Jauguey Caroline -1.3 | / | / |
| <i>SAF RC 177</i> Syndicat Améliorations foncières de la RC 177 | / | / | Berthoud Olivier |
| <i>SEVA - SIVA</i> | Duperrut Olivier | / | Berthoud Olivier |

La liste des abréviations :

| | | | |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| AAS | Agence d'Assurances Sociales | MC | Maison de Commune |
| AC | Assurance Chômage | ORPC | Organisation Régionale de Protection Civile |
| ACI | Administration Cantonale des Impôts | PA | Patrimoine Administratif |
| AdCV | Association des Communes Vaudoises | PAC VENOGÉ | Plan d'Affectation Cantonal (de protection) de la VENOGÉ |
| AI | Assurance Invalidité | PC | Permis de Construire |
| AIEV | Association Intercommunale d'Épuration des Eaux usées de Vufflens-la-Ville | PC ou Pci | Protection Civile |
| AJERCO | Accueil de Jour des Enfants de la Région de COssonay | PDDE | Plan Directeur de la Distribution de l'Eau potable |
| APG | Assurance Perte de Gain | PF | Patrimoine Financier |
| ARASPE | Association Régionale des Assurances Sociales Prilly-Echallens | PGEE | Plan Général d'Évacuation des Eaux (claires et usées) |
| ARCAM | Association région de Cossonay Aubonne Morges | PH | Permis d'Habiter |
| ARGdV | Association de la Région du Gros-de-Vaud | PM | Personnes Morales |
| ASiCoPe | Association Scolaire Intercommunale de COssonay, PEnthalaz et environs | PP | Personnes Physiques |
| ASiCoVV | Association Scolaire Intercommunale Cossonay Veyron Venoge | PGA | Plan Général d'Affectation |
| AsiVenoge | Association Scolaire Intercommunale des communes du bas (Venoge) | PPA | Plan Partiel d'Affectation |
| ASPIC | Association intercommunale de la Piscine des Chavannes | PPLS | Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire |
| AVASAD | Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile | P + R | Parkings - relais |
| AVS | Assurance Vieillesse et Survivants | PU | Permis d'Utiliser |
| BCV | Banque Cantonale Vaudoise | RC 177 | Route Cantonale de liaison Zone industrielle - entrée Autoroute, Vufflens-Pen |
| BH | Borne Hydrante | RC | Responsabilité Civile |
| BIOV | Bulletin d'Informations Officielles de Vufflens-la-Ville | RE | Romande Energie |
| CCU | Commission Consultative d'Urbanisme | RI | Revenu d'Insertion |
| CDAP | Cour de Droit Administratif et Public | RIE III | Réforme de l'Imposition des Entreprises |
| CEDC | Caisse d'Épargne du District de Cossonay | SAF RC 177 | Syndicat d'Améliorations Foncières RC 177 |
| CET | Conseil d'Établissement | SDT | Service du Développement Territorial |
| CGN | Compagnie Générale de Navigation | SDI | Schéma Directeur Intercommunal |
| CH | Contrôle des Habitants | SDIS | Service de Défense contre l'Incendie et de Secours |
| CIP | Caisse Intercommunale de Pensions | SEVA | Syndicat d'Entretien de Vufflens-Aclens |
| CODIR | Comité de direction | SIT | Service d'Informations du Territoire |
| COSVEGAZ | COSsonay - VEnoge - GAZ | SIVA | Syndicat d'Améliorations Foncières de Vufflens-la-Ville - Aclens |
| CSR | Centre Social Régional | STEP | STation d'Épuration des eaux usées |
| DGE | Direction générale de l'Environnement | TRIDEL | Tri des déchets Lausanne |
| EC | Eaux Claires | TVA | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| ECA | Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels | UAPE | Unité d'Accueil Pour Ecoliers |
| EIEVMV | Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-Mex-Villars-Ste-Croix | UCV | Union des Communes Vaudoises |
| EP | Eaux Potables | VAP | Association des propriétaires de voies de raccordement privées |
| EU | Eaux Usées | VIV | Vufflens-la-Ville |
| FAJE | Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants | VSC | Villars-Ste-Croix |
| FEM | Fondation pour les Ecoles de Musique | VALORSA | Société pour la gestion des déchets du périmètre de l'Ouest |
| FIPROM | Fiduciaire de PROMéterre | VD | Canton de Vaud |
| GSL | Groupement des Sociétés Locales | ZI | Zone Industrielle |
| LAJE | Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants | ZUP | Zone d'Utilité Publique |
| LEM | Loi sur les Ecoles de Musique | | |



8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes de la Commune de Vuflens-la-Ville arrêtés au 31 décembre 2020.

Comparaison comptes 2020 / budget 2020

| | Comptes 2020 CHF | Budget 2020 CHF | Variation % |
|----------|---------------------|--------------------|----------------|
| Charges | 8 690 193.59 | 8 286 800.00 | 4.87% |
| Revenus | 8 716 219.16 | 7 977 600.00 | 9.26% |
| Bénéfice | 26 025.57 | | 108.42% |
| Perte | | -309 200.00 | |

Commentaire général sur les comptes

L'année 2020 a été marquée par la pandémie Covid-19, qui pouvait laisser craindre le pire pour les finances communales.

Pour les personnes morales, notre grand contribuable de la zone En Faraz, Bobst SA a certes connu un exercice difficile ; par contre, l'autre grand contribuable de cette zone, a connu un bel exercice. La conjugaison de ces deux éléments fait que les comptes 2020 enregistrent, sous poste 210.4011, des rentrées de CHF 486'392.40, contre CHF 500'000.- au budget. Par contre, la compensation par le Canton des pertes liées à RFFA (réforme fiscale et du financement de l'AVS, entrée en vigueur au 01.01.2020), poste 210.451 s'élève à CHF 60'427.70, contre CHF 81'000.- au budget.

Pour les personnes physiques, l'impôt sur le revenu est en net recul ; il s'élève à CHF 2'992'558.39, contre CHF 3'400'000.- au budget et CHF 3'973'249.97 aux comptes 2019. La différence avec le budget s'explique par le fait que celui-ci est établi sur la base des comptes 2018, lesquels montraient des rentrées fiscales de CHF 3'399'837.56 ; la différence, très importante, par rapport aux comptes 2019 s'explique par un très fort rattrapage, de l'ordre de CHF 800'000.- sur cet exercice.

Cela montre la difficulté d'établir un budget, mais aussi la nécessité de prendre du recul et d'établir des projections financières afin de prendre des décisions sereinement et en bonne connaissance de cause ; la Municipalité dispose d'un outil financier le permettant.

En définitive et globalement, les recettes fiscales sont en recul d'environ CHF 250'000.-, soit à peu près 5 %, par rapport au budget, établi pour mémoire avant le début de la pandémie. Ces chiffres peuvent être qualifiés de rassurants.

Le Covid-19 a par ailleurs eu un impact favorable financièrement sur certaines charges, en particulier les activités de la Municipalité, moins soutenues que les années précédentes et donc moins onéreuses, et

le coût du scolaire. Enfin, le recul de nos rentrées fiscales entraîne de facto une diminution de nos charges péréquatives et de facture sociale. Si ces deux charges avaient pris l'ascenseur ces dernières années, elles sont en net recul.

L'addition de ces trois éléments : léger recul des rentrées fiscales, diminution de certaines charges internes ou liées aux activités intercommunales et diminution significative de nos charges péréquatives et de facture sociale, a un impact favorable sur nos finances.

En définitive, l'année 2020 se solde ainsi par un bénéfice brut 247'904.52, contre un déficit budgétisé de CHF 309'200.- et c'est une belle surprise (qui ne présage en rien les prochains exercices). Après amortissements extraordinaires (CHF 100'000.- pour la rénovation de la grande salle, CHF 63'000.- pour l'entretien des routes communales zone Marteley & Forge et CHF 58'878.95 pour la réfection des chemins de la Rie, Neuf et de la Cigale), le bénéfice net de l'exercice 2020 est de CHF 26'025.57.

On peut ainsi affirmer que la situation financière de notre Commune est saine au moment de la clôture des comptes. Le commentaire relatif au nouveau tableau synthétique récapitulant l'évolution des chiffres-clés des comptes et du bilan de 2013 à 2020 étaye cette appréciation.

Evolution chiffres-clé (comptes et bilan 2013-2020)

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Revenus | | | | | | | | |
| 21 - Revenus d'impôts, dont | 4 320 644 | 4 290 999 | 5 062 360 | 5 175 959 | 5 093 620 | 6 266 045 | 6 537 638 | 5 020 660 |
| Impôts PP | 3 411 496 | 3 432 843 | 3 515 080 | 3 510 972 | 3 583 777 | 3 921 887 | 4 628 566 | 3 545 173 |
| Impôts PM | 92 562 | 222 032 | 373 364 | 539 359 | 728 568 | 1 014 551 | 912 063 | 659 537 |
| Impôts conjoncturels | 592 716 | 189 438 | 657 205 | 672 582 | 325 593 | 835 523 | 448 174 | 329 680 |
| Charges cantonales | | | | | | | | |
| 18 - Transports | 76 210 | 87 592 | 95 116 | 107 392 | 108 760 | 111 885 | 111 090 | 128 904 |
| 22 - Péréquation | 845 137 | 630 144 | 1 085 218 | 1 030 432 | 1 097 870 | 1 241 153 | 1 529 424 | 1 064 415 |
| 61 - Police | 169 424 | 151 117 | 183 119 | 203 946 | 194 085 | 224 625 | 221 568 | 194 758 |
| 72 - Facture sociale | 993 779 | 984 259 | 1 110 373 | 1 250 644 | 1 192 606 | 1 707 133 | 2 076 861 | 1 119 629 |
| 51 - Ecoles primaire/secondaire | 599 915 | 612 011 | 610 702 | 609 428 | 574 137 | 572 694 | 596 231 | 655 779 |
| 72 - Accueil de jour | 81 512 | 102 641 | 114 311 | 115 983 | 105 643 | 167 000 | 185 431 | 183 452 |
| Autres charges | | | | | | | | |
| 22 - Intérêts dettes | 157 906 | 141 966 | 155 180 | 116 109 | 104 930 | 100 855 | 84 358 | 93 732 |
| 23 - Amortissements obligatoires | 407 579 | 381 297 | 360 740 | 377 600 | 469 795 | 440 637 | 378 840 | 408 631 |
| 23 - Amortissements supplémentaires | 4 225 | 146 668 | 260 262 | 265 506 | 100 000 | 487 858 | 402 205 | 221 879 |
| Résultat | -69 647 | 24 324 | 22 751 | 40 488 | 28 486 | 6 782 | -94 319 | 26 026 |
| Bilan | | | | | | | | |
| Disponibilités | 1 748 473 | 2 151 039 | 1 975 247 | 3 294 099 | 2 566 345 | 6 275 673 | 4 051 590 | 3 543 886 |
| Emprunts | 7 363 500 | 7 877 460 | 7 244 460 | 7 438 000 | 7 225 000 | 8 957 000 | 8 488 500 | 8 244 500 |
| Endettement net | 5 615 027 | 5 726 421 | 5 269 213 | 4 143 901 | 4 658 655 | 2 681 327 | 4 436 910 | 4 700 614 |
| Patrimoine administratif | 5 208 930 | 5 280 990 | 5 489 356 | 5 101 005 | 4 961 132 | 4 498 977 | 6 629 643 | 6 364 715 |
| Augmentation d'investissements | 669 873 | 600 025 | 825 268 | 254 755 | 429 923 | 466 340 | 2 911 711 | 377 782 |
| Marge brute d'autofinancement | 350 039 | 558 277 | 1 003 513 | 1 126 514 | 261 991 | 2 329 808 | -38 035 | 462 472 |
| Marge nette d'autofinancement | 352 937 | 568 203 | 1 029 616 | 742 194 | 482 098 | 1 611 278 | -44 433 | 688 535 |
| Divers | | | | | | | | |
| nb habitants | 1 221 | 1 226 | 1 216 | 1 252 | 1 284 | 1 298 | 1 295 | 1 349 |
| Taux d'impôt | 67 | 67 | 67 | 67 | 67 | 67 | 67 | 67 |
| Point d'impôt | 50 949 | 57 813 | 61 379 | 64 928 | 69 489 | 77 893 | 87 926 | 66 678 |
| Point d'impôt par habitant | 41.7 | 47.2 | 50.5 | 51.9 | 54.1 | 60.0 | 67.9 | 49.4 |

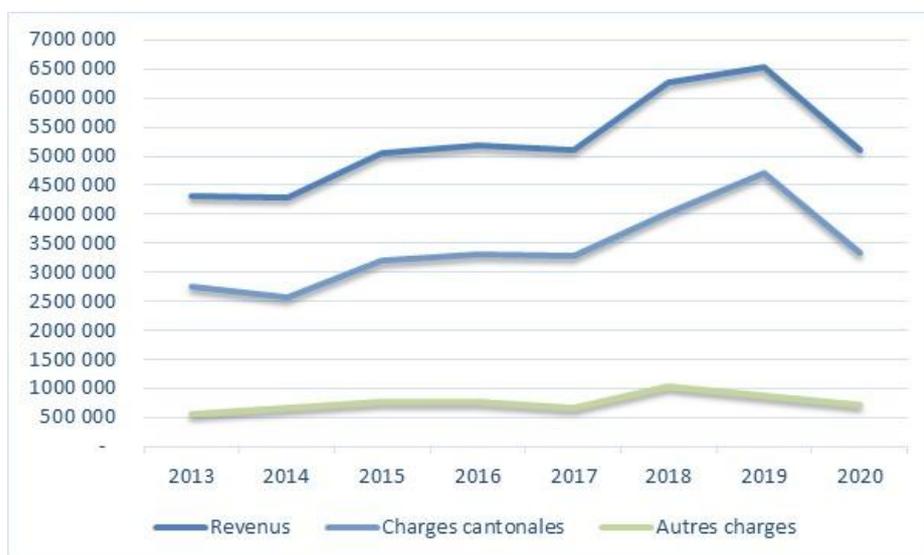
Les rentrées d'impôts, après deux exercices exceptionnels en 2018 et 2019, reviennent au niveau des années 2015 à 2017. Corollaire de ce recul, les charges de péréquation et de facture sociale, après une croissance massive en 2018 et 2019, reviennent également au niveau des années 2016 et 2017.

Les amortissements obligatoires, malgré l'investissement important dans le bâtiment polyvalent, sont d'un montant très proche de celui de 2013. Les amortissements supplémentaires des années 2013 à 2019, qui se sont élevés au total à CHF 1'666'724.-, expliquent ce beau résultat.

L'endettement net (emprunts moins disponibilités) était de CHF 5'615'027.- au 31 décembre 2013 ; il est de CHF 4'700'614.- au 31 décembre 2020. Le total des emprunts en cours était de CHF 7'363'500.- au 31 décembre 2013 ; il est de CHF 8'244'500.- au 31 décembre 2020. L'augmentation est donc de CHF 881'000.- en 8 ans. Durant la même période, des investissements ont été effectués à hauteur de CHF 6'535'677.- !

A part l'exercice 2019, la marge d'autofinancement, aussi bien brute que nette, est toujours positive. Enfin, la Municipalité dispose des liquidités nécessaires (qui ont certes un léger coût puisque des intérêts négatifs sont perçus) permettant d'envisager sereinement l'avenir. La Municipalité est heureuse et fière de vous présenter ces magnifiques chiffres.

Evolution revenus vs charges



Evolution emprunts vs disponibilités

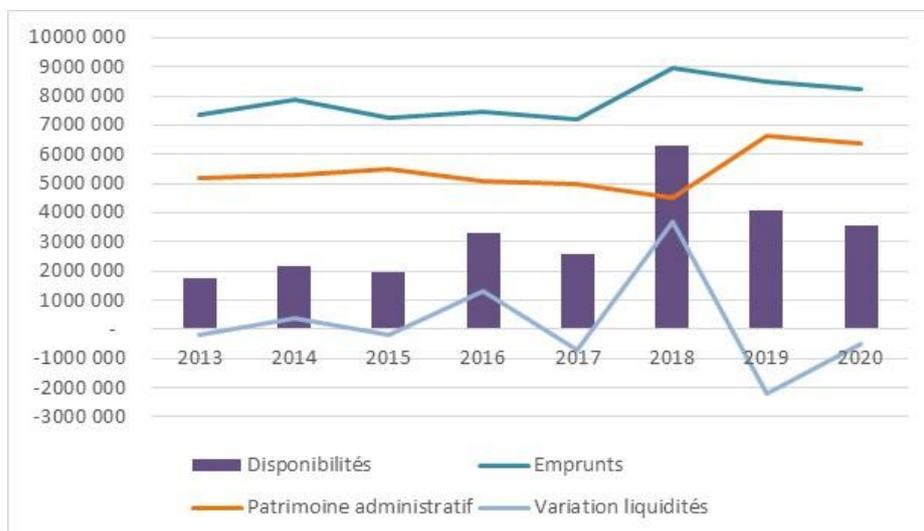
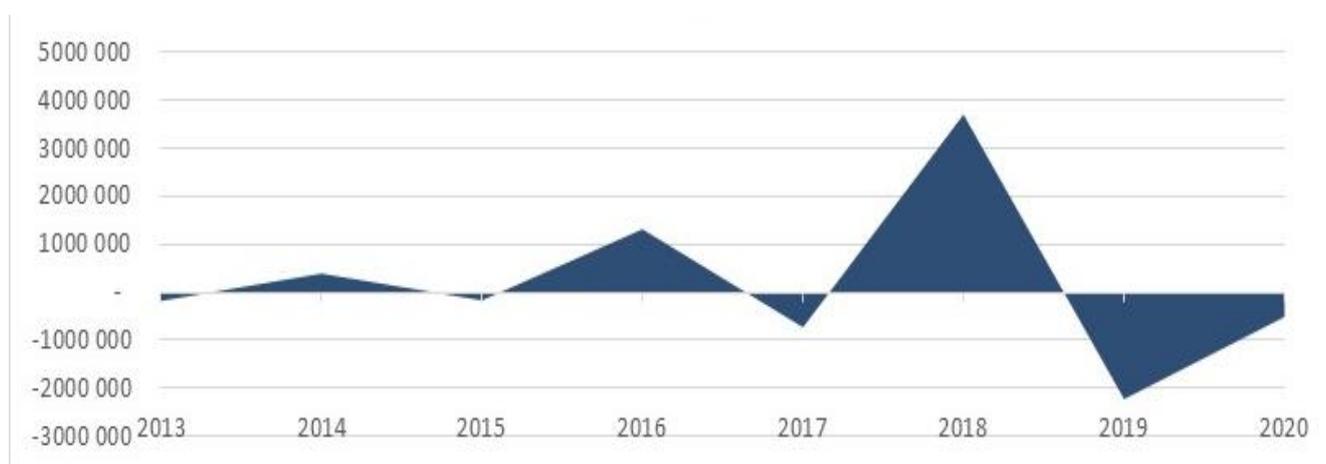


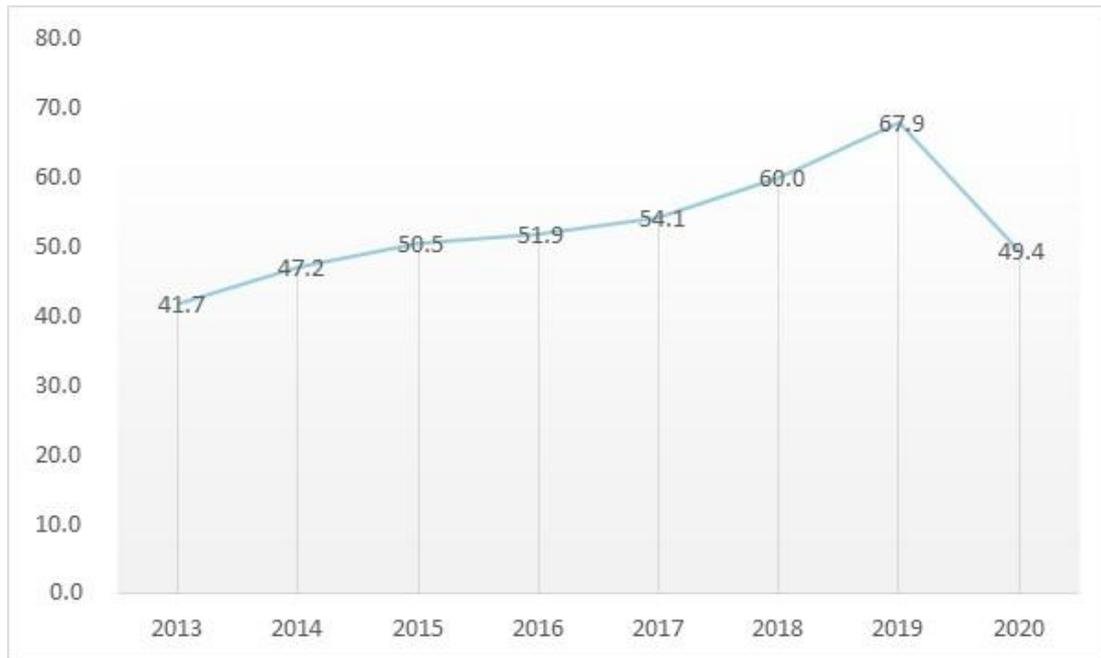
Tableau de flux de liquidités 2020 – 2019

| Flux de trésorerie | 2020 | 2019 |
|------------------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Fonctionnement | | |
| Résultat net | 26 025.57 | -94 318.67 |
| Variation financements spéciaux | -226 063.72 | 6 398.28 |
| Variation fonds de réserve | 32 000.00 | -731 159.45 |
| Variation fonds propres | -168 038.15 | -819 079.84 |
| Amort. Invest. P.A. | 630 509.65 | 781 045.30 |
| Cash flow (marge brute autofinancement) | 462 471.50 | -38 034.54 |
| Variation c/c débiteurs | 1 257 707.13 | -849 025.23 |
| Variation actifs transitoires | -556 088.04 | -187 351.36 |
| Variation créanciers | -118 503.99 | 397 663.84 |
| Variation passifs transitoires | -927 112.03 | 1 855 403.69 |
| Variation diverses | -16 596.70 | -22 527.95 |
| Trésorerie générée par fonctionnement | 101 877.87 | 1 156 128.45 |
| Investissement | | |
| Augmentation invest.patrimoine administratif | -384 881.90 | -3 013 837.05 |
| Subvention patrimoine administratif | 5 100.00 | |
| Part de tiers patrimoine administratif | 14 200.00 | 102 125.75 |
| Trésorerie générée par investissement | -365 581.90 | -2 911 711.30 |
| Financement | | |
| Augmentation emprunts | - | - |
| Remboursement emprunts | | -232 000.00 |
| Amortissement emprunts | -244 000.00 | -236 500.00 |
| Trésorerie par financement | -244 000.00 | -468 500.00 |
| Variation trésorerie | -507 704.03 | -2 224 082.85 |
| Disponibilités début exercice | 4 051 590.01 | 6 275 672.86 |
| Disponibilités fin exercice | 3 543 885.98 | 4 051 590.01 |
| Variation disponibilités | -507 704.03 | -2 224 082.85 |
| Dettes court terme début exercice | | |
| Dettes court terme fin exercice | | |
| Variation disponibilités | - | - |
| Variation trésorerie | -507 704.03 | -2 224 082.85 |

Variation des liquidités



Evolution du point d'impôt par habitant



* * *

Nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, après avoir pris connaissance des comptes communaux 2020 et entendu les rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances de bien vouloir :

- Approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 26'025.57 au capital, qui s'élève après cette opération à CHF 166'987.89 ;
- Adopter les comptes communaux pour 2020, soit la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2020 tels que présentés ;
- Donner décharge à la Municipalité, à la boursière ainsi qu'aux Commission de gestion et Commission des finances de ce mandat.

Approuvé par la Municipalité en séance du 3 mai 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

O. Duperrut

S. Böhlen

9. RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE



Rapport de révision

À l'intention du Conseil Communal
Commune de Vufflens-la-Ville

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la commune de Vufflens-la-Ville, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la municipalité de la commune de Vufflens-la-Ville, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 26'025.57 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 28 avril 2021

Philippe Christen
Expert-réviseur agréé
Expert diplômé en finance et en controlling

Responsable du mandat

Richard Dirac
Expert-réviseur agréé
Spécialiste en finance et comptabilité breveté